

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7/11/2018

Dossier complet le :

12/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01580

1. Intitulé du projet

Régularisation d'activités existantes - société Portigliati à Cluses (74)
Récupération, recyclage et valorisation de déchets industriels

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PORTIGLIATI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bernard Portigliati, directeur de la société Portigliati

RCS / SIRET

0 7 5 6 2 0 1 2 0 0 0 0 4 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Société ayant pour activité principale la gestion des déchets, rubrique soumise à autorisation :
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2791.1 - traitement de déchets non dangereux : cisaille et broyeurs pour une capacité maximale de 60 tonnes par jour 2710-1a - collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial pour une quantité maximale stockée de 12 tonnes 2718-1 stockage, regroupement et tri de déchets dangereux : 25 tonnes stockés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une régularisation administrative et d'une mise à jour des activités.

Le site est déjà existant. Il est situé sur la commune de Cluses depuis 1936.

Les activités sont autorisées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation par un arrêté préfectoral en date du 5 janvier 1978.

La société Portigliati est une entreprise familiale, spécialiste de la récupération et du traitement des déchets non dangereux et déchets dangereux industriels (Centre de dépollution de VHU, collecte de déchets ferreux et non ferreux auprès des industriels...)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de régulariser la situation administrative du site de Cluses de la société Portigliati.

La société a évolué depuis son autorisation obtenue en 1978. Il s'agit également de faire une mise à jour des installations et équipements mis en place au cours de ces dernières années et un point sur les modifications des conditions d'exploitation. En particulier, le site est équipé depuis 2015, d'un broyeur thermique permettant le broyage de déchets non dangereux (métaux essentiellement). A noter également un deuxième broyeur de moindre importance implanté dans un bâtiment pour le broyage de métaux cuivreux.

De plus, la société Portigliati envisage une activité de broyage de VHU : une demande d'agrément pour " broyeur" va être réalisée. La société dispose déjà d'un agrément pour être "Centre VHU".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux en lien direct avec les activités n'est prévu à l'heure actuelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation de la société Portigliati est la gestion des déchets industriels dangereux et non dangereux (récupération, recyclage, valorisation).

La société fonctionne toute l'année ; les activités ont lieu du lundi au vendredi de 7h00 à 12h et de 13h30 à 18h.

L'effectif de l'entreprise est compris entre 10 et 19 personnes.

Les installations comprennent principalement :

- une plateforme transit pour les déchets métalliques triés à la source et collecté auprès du producteur initial (essentiellement des déchets de métaux non ferreux);
- une zone de stockage des déchets métalliques ferreux (ferraille);
- une plateforme de dépollution des VHU avec ses zones de stockage associées (dont déchets dangereux) dans un hangar;
- une aire de broyage externe pour les déchets non dangereux inertes et, dans le cas où un agrément "Broyeur" serait obtenu, pour les VHU dépollués.
- un petit broyeur implanté dans un local spécifique pour les métaux cuivreux.

Les principaux équipements utilisés pour les activités sont : une cisaille pour les déchets métalliques, deux broyeurs pour les déchets métalliques, des engins de manutention.

Les principales utilités présentes sur le site correspondent à une zone de lavage (au nettoyeur haute pression), un poste de distribution de gazoil non roulant (Ecopolaire), un atelier d'entretien des équipements et engins du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (parcelle cadastrale)	14 350 m ²
Surface des bâtiments	3 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

605 RUE JUMEL
74300 CLUSES

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 35 ' 07 " E Lat. 46 ° 03 ' 02 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site de la société Portigliati est soumis à autorisation au titre des installations classées pour l'environnement par arrêté préfectoral du 5 janvier 1978.

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté non loin de la ZNIEFF de type 1 : Versant rocheux en rive droite de l'Arve, de Balme à la Tête Louis Philippe ; et de la ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, le 16 février 2018, les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département révisées, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour. Le site est situé non loin de l'A40 dans un secteur affecté par le bruit (au sens du « classement sonore des infrastructures de transport terrestre ») le long des routes concernées par les cartes stratégiques de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cluses dispose d'un PPRn approuvé le 30 décembre 2015. Le site de la société Portigliati est inscrit dans une zone constructible soumise à condition (zone 47E).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de la société Portigliati est située dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de Jumel (DUP - le 27 / 05 / 2007)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 1,5 km du site Natura 2000 le plus proche (ZSC Les Aravis n° FR8201701 et ZPS Les Aravis n°FR8212023). (carte de localisation en annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est raccordé au réseau d'adduction d'eau potable publique. La consommation en eau est évaluée à environ 500 m3. Elle est liée aux usages sanitaires et à l'aire de lavage des engins de manutention et transports.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant. Les activités sont présentes depuis 1936 sur le secteur. Peu de végétations est présente sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque naturel identifié correspond au risque inondation. Le site est dans une zone constructible soumise à condition. (zone à risque faible - tassement - terrain compressible et/ou remontée de nappe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La desserte locale de l'établissement est assurée par la rue de Jumel qui rejoint l'A40 (échangeur à proximité). Les activités de l'entreprise sont à l'origine d'un trafic maximal de 40 véhicules légers par jour et 25 poids-lourds par jour. Il s'agit d'un flux compatible avec le gabarit des axes routiers empruntés et avec les secteurs traversés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'ambiance sonore est bruyante due à la circulation sur l'A40 et à la zone d'activité. Une campagne de mesure sonore a été réalisée en juin 2018 pour vérification de la conformité réglementaire. Les conclusions indiquent une conformité réglementaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le broyeur thermique extérieur est susceptible d'émettre des émissions de poussières : un système de filtration par voie humide est présent sur l'équipement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées d'origine sanitaire sont envoyées vers le réseau public d'assainissement collectif. Le réseau d'eau pluviale est vieillissant. Une partie est raccordé au réseau public d'eau pluviale, une partie au réseau d'eau usée et une dernière partie rejoint le milieu naturel (ruisseau La Femme puis Arve). Trois traitement par séparateur-débourbeur d'hydrocarbures sont présents. Des analyses en sortie de rejet sont réalisées. La dernière date de 2018 et les valeurs son conformes à la réglementation associée au rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'activité sont liés à l'administration, au refus de tri et aux boues résultants du traitement des eaux pluviales. Ils sont traités par des filières adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site de la société Portigliati intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de la société Portigliati devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait de l'activité déjà existante sur le site et des améliorations prises pour respecter la réglementation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cluses

le, 19/10/2018

Signature

SAS AU CAPITAL DE 460 000 €
PORTICLIATI
PREVUE DE CURAZATION LOCATION DE RENNES
605, rue Jumel - Z.I. La Maladière
74300 CLUSES
Tél. 04.50.98.32.59 - fax 04.50.96.24.64
SIRET : 315 444 620 00019 - N° TVA-FR-297 315 444 620

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Paysage lointain
- Environnement proche

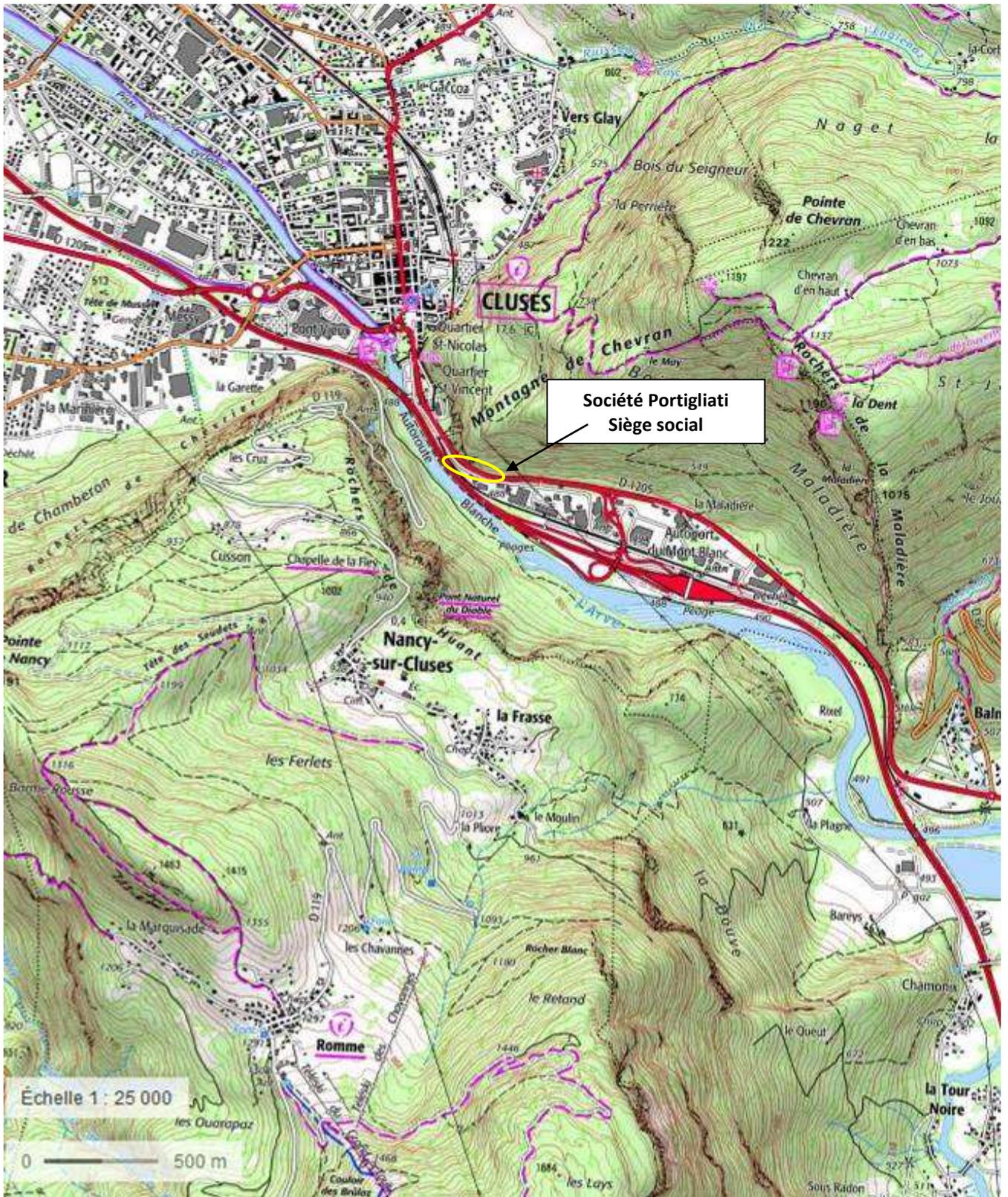
Annexe 4 : Plan masse d'ensemble

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

ANNEXE 2



ANNEXE 3



Localisation des prises de vues

L'établissement de la société PORTIGLIATI est implanté sur le site de Cluses depuis 1936. Le paysage est marqué par les montagnes aux alentours et par la rivière l'Arve présente en fond de la vallée.

Prises de vue environnement proche



1. Vue depuis l'autoroute blanche (Direction Cluses)



2. Vue depuis l'autoroute blanche (Direction Chamonix)

Source : google maps



3. *Vue depuis la RD 1205 (route de Chamonix) en direction de Magland*



4. *Vue depuis la rue de Jumel*

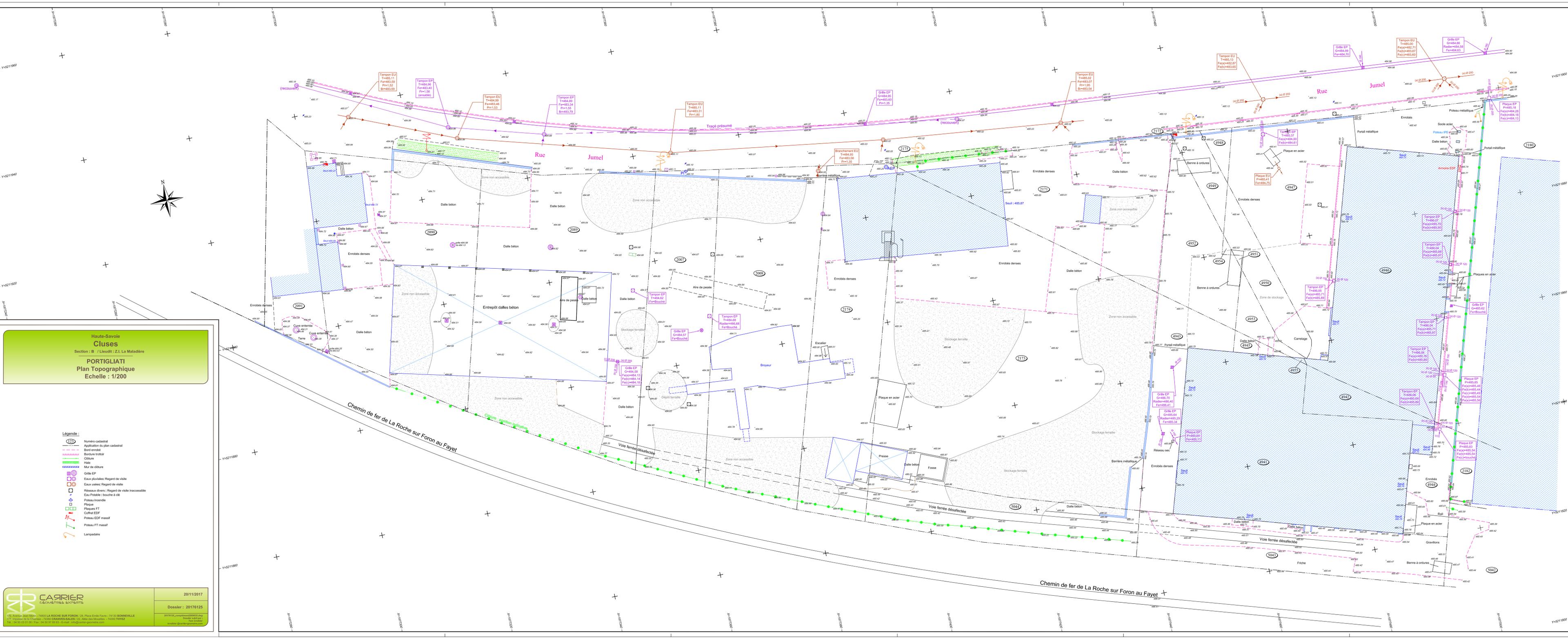
Prises de vue environnement lointain



5. *Vue depuis la RD119 (tour du bargy)*

Source : google maps

ANNEXE 4

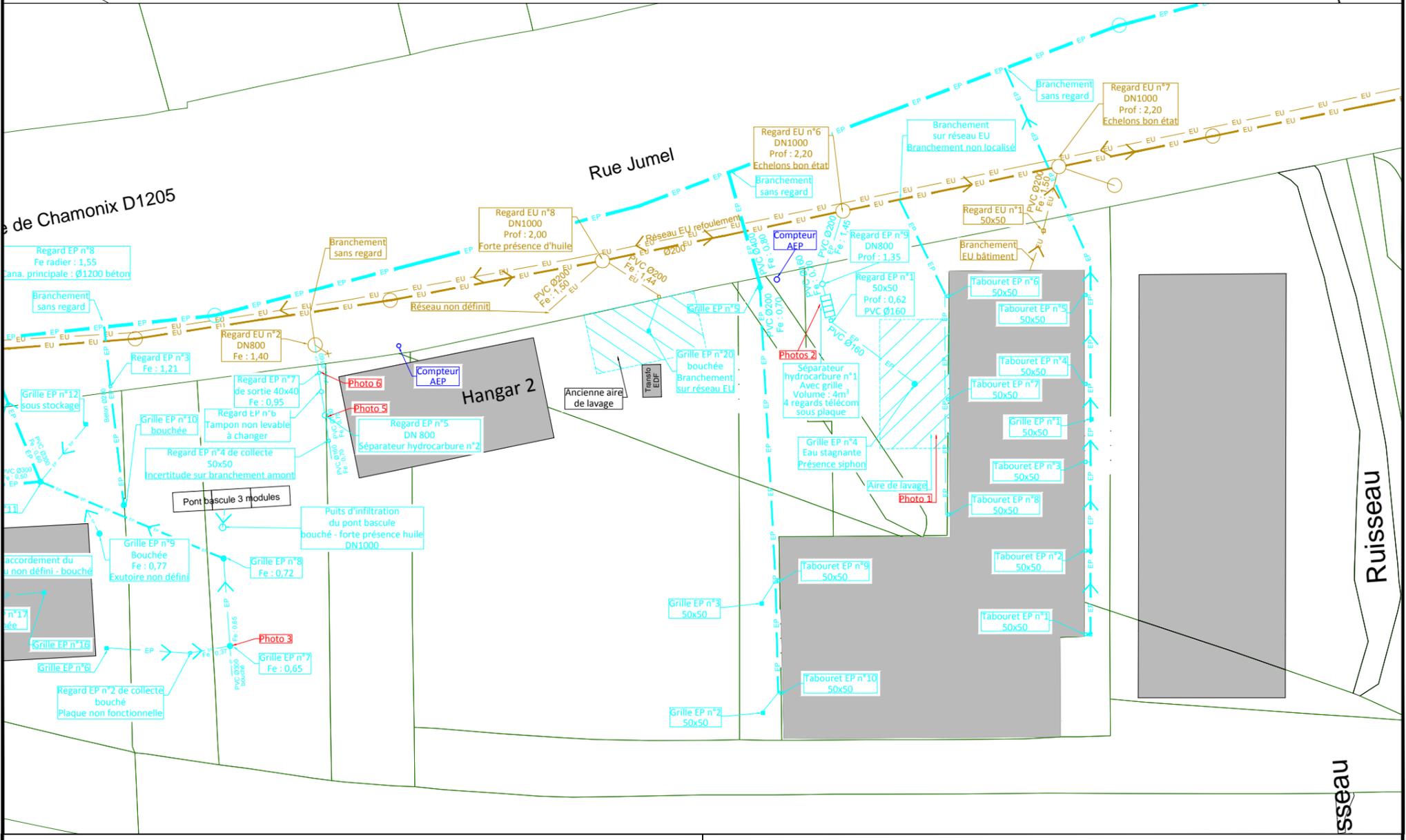
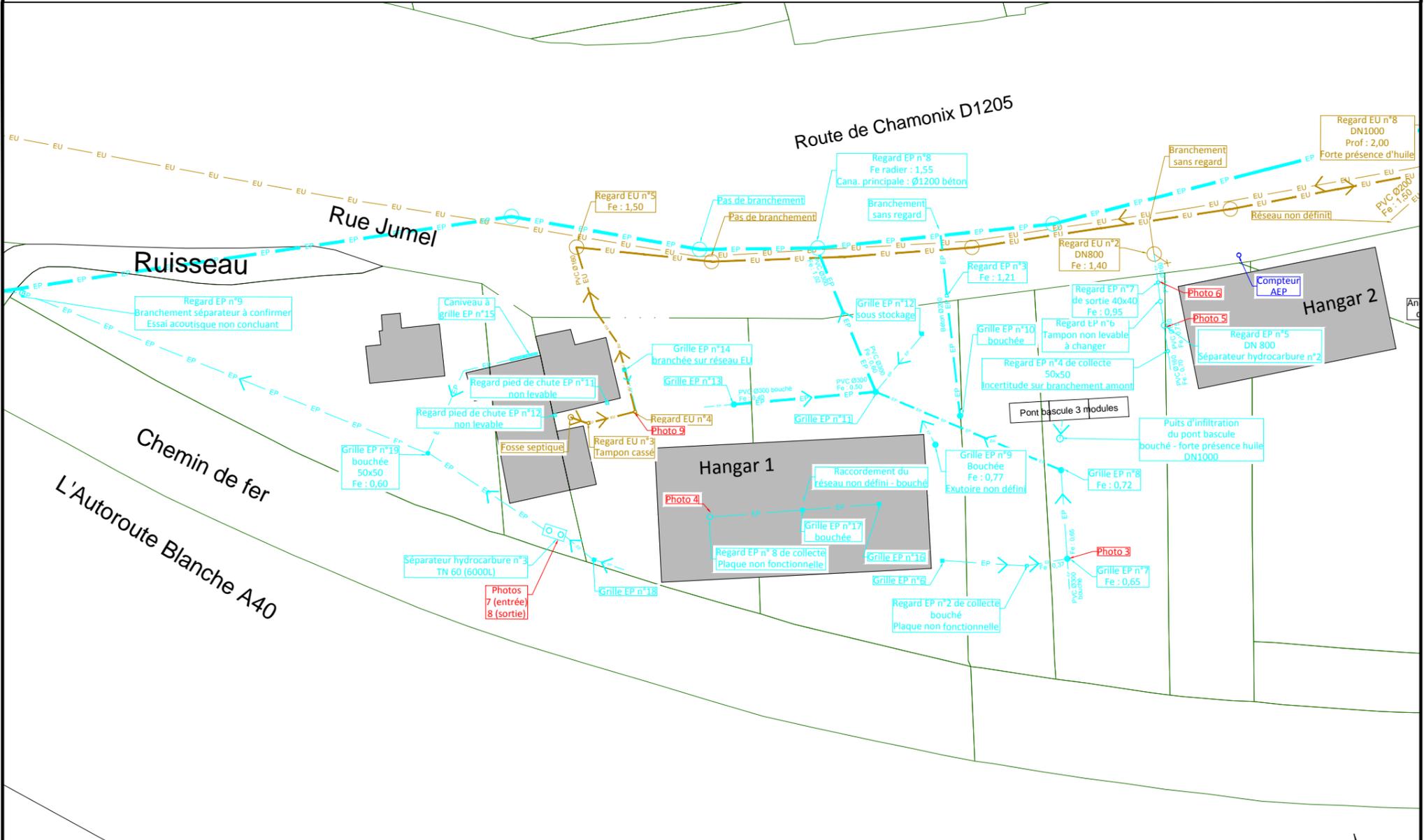


Haute-Savoie
Cluses
 Section : B / Lluodit : Z.I. La Maladière
PORTIGLIATI
 Plan Topographique
 Echelle : 1/200

- Légende :**
- Numéro cadastral
 - Application du plan cadastral
 - Bord enrobé
 - Bordure trottoir
 - Clôture
 - Haine
 - Mur de clôture
 - Grille EP
 - Eaux pluviales: Regard de visite
 - Eaux usées: Regard de visite
 - Réseaux divers : Regard de visite inaccessible
 - Eau Potable : boche à vis
 - Poteau incendie
 - Plaque
 - Plaque FT
 - Coffret EDF
 - Poteau EDF massif
 - Poteau FT massif
 - Lampadaire

Site de Portigliati - ZI la Maladière - Cluses

Plan des branchements des eaux pluviales et des eaux usées



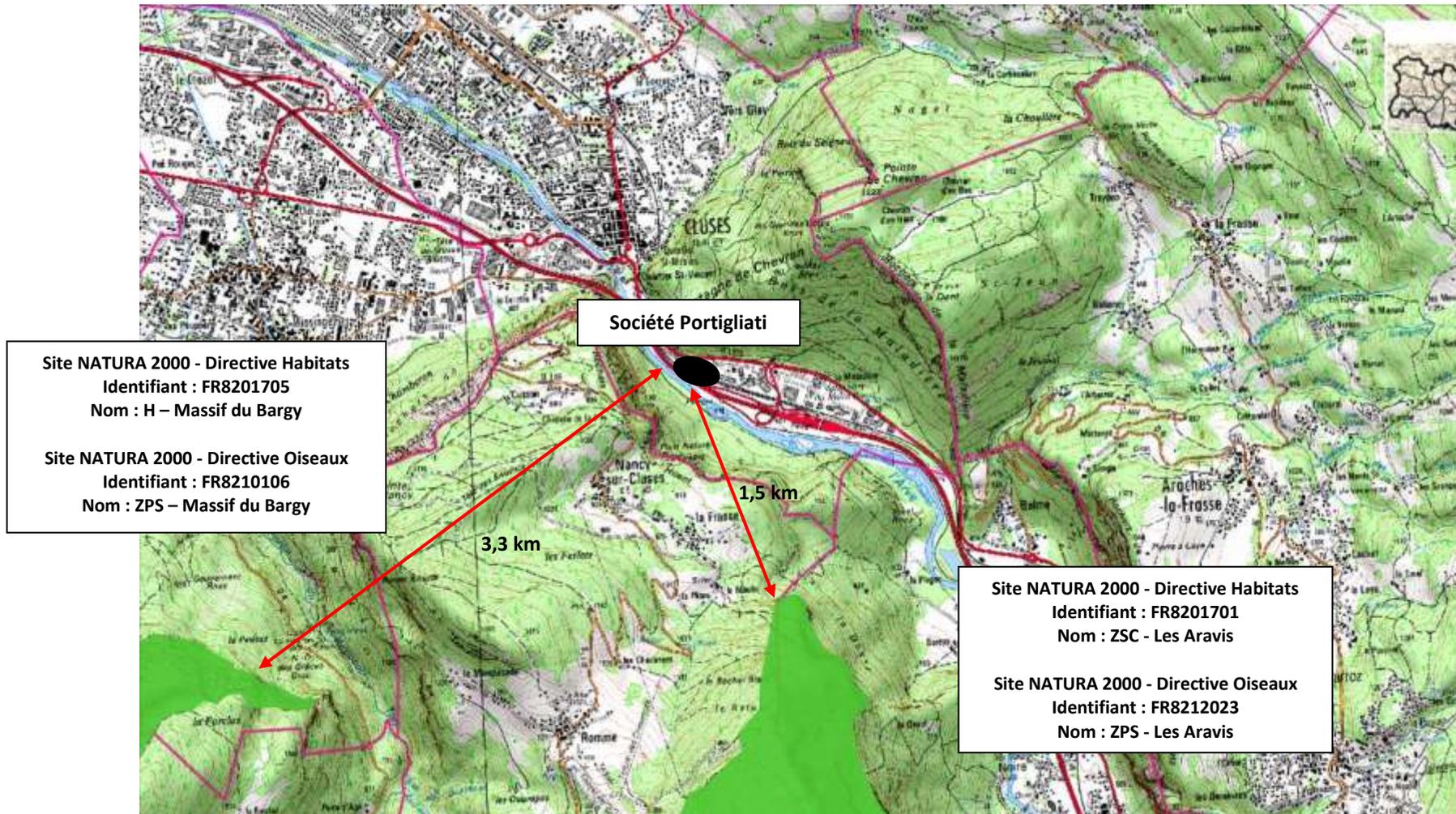
Relevé réalisé le 11.07.2016 et 27.07.2016
 Plan établi le 27.07.2016 par : A.REBAUD
 Plan vérifié le 27.07.2016 par : B. OLLIER
 Format : A3
 Echelle : 1/750



ANNEXE 5



ANNEXE 6



Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la société Portigliati

ANNEXE 7

La société Portigliati est une société de récupération de déchets dangereux et non dangereux industriels. Son siège social est implanté sur le site historique de la société sur la commune de Cluses depuis 1936.

L'établissement dispose d'un arrêté préfectoral en date du 05 janvier 1978.

Suite à des évolutions sur le site de l'établissement (et de la nomenclature des ICPE), un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire pour régulariser la situation administrative de la société Portigliati et permettra une mise à jour des activités du site.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques ICPE pour lesquelles la société Portigliati sur son site de Tournon est soumis avec une distinction entre la capacité actuellement autorisée et la capacité actuelle ou future.

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Installations concernées actuelles / futures	Installations autorisées (arrêté du 05/01/1978)
2710	<p>Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 :</p> <p>1. Collecte de déchets dangereux : a) Supérieure ou égale à 7 tonnes b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes</p> <p>2. Collecte de déchets non dangereux : a) Supérieur ou égal à 300 m³ b) Supérieur ou égal à 100 m³ et inférieur à 300 m³</p>	<p>A DC</p> <p>E DC</p>	<p>2710.1-a Collecte de déchets dangereux Stockage couvert en benne max : 12 tonnes</p> <p>Régime : Autorisation (A)</p> <p>2710.2-a Collecte de déchets non dangereux Stockage supérieur à 300 m³</p> <p>Régime : Enregistrement (E)</p>	/
2718	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges</p> <p>2. Autres cas</p>	<p>A D</p>	<p>2718-1</p> <p>Quantité de déchets dangers stockés max</p> <p>Liquides à incinérer - Filtres à huile - Liquides de refroidissement - Batteries - Huile de vidange</p> <p>= 31 tonnes</p> <p>Régime : Autorisation (A) Rayon d'affichage : 2 km</p>	<p>2718-1 25 tonnes</p> <p>Régime : Autorisation (A)</p>
2791	<p>Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794 et 2971.</p> <p>La quantité de déchets traités étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 10 t/j 2. Inférieure à 10 t/j</p>	<p>A DC</p>	<p>2791-1 Cisaille de déchets métalliques Broyages de déchets non dangereux inertes</p> <p>Quantité max de déchets traités = 60 tonnes par jour</p> <p>Régime : Autorisation (A) Rayon d'affichage : 2 km</p>	<p>2791-2 4 tonnes</p> <p>Régime : Déclaration Contrôlée (DC)</p>

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Installations concernées actuelles / futures	Installations autorisées (arrêté du 05/01/1978)
2712.1	<p>Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719</p> <p>1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m²</p> <p>2. Dans le cas d'autres moyens de transports hors d'usage, autres que ceux visés aux 1 et 3, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m²</p> <p>3. Dans le cas des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport tels que définis à l'article R.543-297 du Code de l'environnement</p> <p>a) Pour l'entreposage, la surface de l'installation étant supérieure à 150 m²</p> <p>b) Pour la dépollution, le démontage ou le découpage</p>	E A E E	<p>2712-1</p> <p>Surface de stockage de VHU : 2 000 m²</p> <p>Régime : Enregistrement (E)</p>	<p>2712-1</p> <p>1 000 m²</p> <p>Régime : Enregistrement (E)</p>
2713	<p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719.</p> <p>La surface étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 000 m² ;</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 m² et inférieure à 1 000 m².</p>	E D	<p>2713-1</p> <p>Surface dédiée aux déchets métalliques non dangereux</p> <p>15 000 m²</p> <p>Régime : Enregistrement (E)</p>	<p>2713-1</p> <p>9 000 m²</p> <p>Régime : Autorisation (A)</p>
2711	<p>Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2719</p> <p>1. Supérieur ou égal à 1000 m³</p> <p>2. Supérieur ou égal à 200 m³ mais inférieur à 1000 m³</p>	E DC	<p>2711-2</p> <p>Volume dédié aux DEEE Environ 10 m³</p> <p>Régime : Non Classé</p>	/
2515	<p>Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques</p> <p>La superficie de l'aire de transit étant :</p> <p>1. Supérieure à 10 000 m²</p> <p>2. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m²</p>	E D	<p>Zone de stockage des Résidus de Broyage (mélange métaux et plastique)</p> <p>Stockage de 50 à 100 tonnes (200 m³) Surface < à 5 000 m²</p> <p>Régime : non classé</p>	/
3510	<p>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants 	A	<p>Mélange / Reconditionnement de déchets dangereux</p> <p>Capacité de traitement en tonnes par jour < à 10 tonnes par jour</p> <p>Régime : Non Classé</p>	/

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Installations concernées actuelles / futures	Installations autorisées (arrêté du 05/01/1978)
	- recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage			
3532	Valorisation ou n mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : - traitement biologique - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants	A	Broyage de déchets non dangereux inertes (déchets métalliques, VHU) Capacité maximale : 60 tonnes par jours Régime : Non Classé	/
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte.	A	Stockage temporaire de déchets dangereux Capacité de stockage max = 31 tonnes Régime : Non Classé	/

Composante du site

Le site s'inscrit sur un terrain implanté dans la zone industrielle de la Maladière sur la commune de Cluses.

Il s'agit d'un terrain longitudinal avec plusieurs bâtiments et différentes zones de stockages.

- Un bâtiment occupé par les locaux sociaux – bureaux – zone de réception ;
- Un bâtiment destiné au stockage des déchets de métaux nobles (dalle bétonnée) équipé d'un pont bascule ;
- Un bâtiment où est implanté le centre VHU : activité de dépollution et zone de stockage des déchets dangereux issus de la dépollution des VHU. (Ce bâtiment abrite également le poste de distribution avec cuve de GNR (écopolaire).
- Un bâtiment occupé par l'activité mécanique (entretien des engins du site et véhicules de transport de la société) et dans un local spécifique, par une petite ligne de broyage pour les déchets cuivreux (type : câbles cuivre gainés, pièces métal et plastique, etc...)
- Une zone où le broyeur thermique extérieur est implanté utilisé pour déchets métalliques et en situation future pour les VHU dépollués ;
- Diverses zones de stockages de déchets métalliques ferreux et non ferreux répartis sur le site ;

Cf. schéma localisant les principales activités du site :



Le site est imperméabilisé soit par des enrobés, soit par des dalles bétons.

Les bâtiments de stockage sont également équipés de sol étanche dans la masse (dalle béton principalement).

Les stockages de déchets dangereux sont effectués dans un bâtiment.

Le site est également équipé d'un portail de détection de la radioactivité et de deux zones de pesage (une intérieure dans le bâtiment de stockage des métaux nobles et une autre à proximité du broyeur).

Descriptif des activités

Rythme d'exercice des activités

La société fonctionne sur toute l'année ; les activités ont lieu du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Moyens humains

Le personnel employé est compris entre 10 et 19 personnes.

Activités exercées

L'établissement est dédié au transit et tri/conditionnement des déchets industriels (déchets dangereux et déchets non dangereux) d'origine métalliques et à la dépollution des Véhicules Hors d'Usage. La société Portigliati envisage également une activité de broyage de VHU (une demande d'agrément va être réalisée).

Ils proviennent d'industriels / artisans ou particuliers des communes environnantes situées dans le département de la Haute-Savoie. La société Portigliati intervient auprès des entreprises en assurant la collecte et le transfert de leurs déchets vers les filières d'élimination correspondantes (valorisation, traitement, enfouissement). Elle s'occupe principalement du rachat de ferrailles et métaux non ferreux auprès des entreprises, des artisans et des particuliers afin de les préparer pour répondre aux exigences de l'industrie des aciéries et des fonderies ainsi que de la valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU) grâce aux opérations de dépollution.

Les déchets sont soit récupérés par la société Portigliati sur leur lieu d'origine ou amenés directement par le producteur initial.

La collecte des déchets non dangereux et des déchets dangereux auprès des établissements industriels et est effectuée dans le cadre de conventions précisant la nature des déchets pouvant être recueillis. Une appréciation visuelle du contenu des bennes est réalisée avant tout enlèvement afin de vérifier que celui-ci correspond bien aux termes de la convention.

Les activités de traitements effectués sur le site de Cluses de la société Portigliati sont donc :

- La dépollution des VHU (Agrément du 22/04/2013 - Dernier audit en date du 12 juin 2018 - 0 non-conformité relevée)
- Le broyage des déchets métalliques au moyen de deux broyeurs thermiques ;
- Le broyage des VHU (activité non encore réalisée sur site => demande d'agrément pour être « Broyeur » en prévision)
- Le découpage par cisaille des déchets métalliques,

Quantités de déchets stockés

Le tableau ci-dessous indique les quantités maximales stockées, ainsi que le type de conditionnement :

type de déchets	Code CED	provenance	quantité ou volume maximal stocké sur site	conditionnement	quantité entrée annuelle en tonne (prévisionnelle)	quantité traitée (tri) sur site par jour en tonne
Ferraille / Métaux ferreux et non ferreux	20 01 40	Industriels Collectivités	1000 tonnes	Vrac et bennes	10000 tonnes	50 tonnes
Pneus	16 01 03	Industriels Collectivités	30 tonnes	Benne	100 tonnes	1 tonne
Pare-brise	16 01 20	Industriels	5 tonnes	Benne	30 tonnes	2 tonne

type de déchets	Code CED	provenance	quantité ou volume maximal stocké sur site	conditionnement	quantité entrée annuelle en tonne (prévisionnelle)	quantité traitée (tri) sur site par jour en tonne
Pastiques	15 01 02	Industriels	5 tonnes	Vrac	30 tonnes	2 tonne
VHU	16 01 04 *	Particuliers Garages	150 tonnes	Vrac	1000 tonnes	30 tonnes
Batteries	16 06 01*	Industriels Collectivités	25 tonnes	Benne	200 tonnes	2 tonnes
Liquides de refroidissement	16 01 14*	Industriels Collectivités	1 tonne	Cuve 1000 l	1 tonne	0.050 tonne
Filtres à huile	16 01 07*	Industriels Collectivités	1 tonne	Fûts	1 tonne	0.050 tonne
Huile minérale	13 02 08*	Industriels Collectivités	4 tonnes	Cuve 1000 l	10 tonnes	0.1 tonne
Déchets en mélange (Stérile issu du broyeur)	17 04 07	Industriels Collectivités	100 tonnes	Vrac	50 tonnes	10 tonnes
Fluide frigorigène (dépollution VHU climatisation)	16 05 04*	Particuliers Garages	0.001 tonne	Réceptacle sous pression	0.002 tonne	< 0.001 tonne

* déchets dangereux

Le tableau ci-dessous indique les principales filières d'élimination par type de déchets :

Type de déchet	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Ferraille / Métaux ferreux et non ferreux	VALORISATION MATIERE	ACIERIE / FONDERIE	FRANCE et EUROPE
Pneus	VALORISATION MATIERE	GRANULATEX	74550 PERRIGNIER
Pare-brise	ENFOUISSEMENT	SUEZ RV Centre EST	69 SATOLAS
Plastique	ENFOUISSEMENT	SUEZ RV Centre EST	69 SATOLAS
VHU	VALORISATION MATIERE	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Batteries	VALORISATION MATIERE	RECYLEX	69400 ARNAS
Liquides de refroidissement	VALORISATION MATIERE	CHIMIREC	39570 MONTMOROT
Filtres à huile	VALORISATION MATIERE	CHIMIREC	39570 MONTMOROT
Huile minérale	VALORISATION MATIERE	CHIMIREC	39570 MONTMOROT
Déchets en mélange (Stérile issu du broyeur)	VALORISATION MATIERE	COMET TRAITEMENT	BELGIQUE
Fluide frigorigène (dépollution VHU climatisation)	VALORISATION MATIERE	-	-

Synthèses des principales mesures

Le site de la société Portigliati intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement :

- Une vérification de la présence de disconnecteurs sur le réseau d'eau potable du site (plusieurs branchements) a été réalisée : les branchements en eau potables au niveau des bâtiments où sont implantés les activités sont équipés de disconnecteur.

- Gestion des rejets aqueux du site :

- Réseau :

Un diagnostic a été réalisé en juillet et octobre 2016 par la communauté de communes Cluses Arves et Montagnes. Cependant le rapport n'a été remis que cette année à la société Portigliati. Des non-conformités ont été relevées.

La société Portigliati est en train d'étudier différentes solutions pour mettre le site en conformité.

Des mesures vont être prises pour modifier le raccordement de certains points du réseau d'eau pluviale du site sur le réseau d'eau usée publique. Il est également envisagé de raccorder aux séparateurs-débourbeurs d'hydrocarbures existant, les zones ayant un rejet direct dans le réseau d'eau pluviale publique en fonction de la possibilité technique.

Des modifications des conditions d'exploitation du site (réalisées en 2017) visant à éviter les stockages sur les grilles de récupération des eaux pluviales et un stockage des déchets en benne ont permis une diminution de la présence d'huile / hydrocarbures dans les réseaux.

L'ancienne fosse septique présente sur le site sera mise hors service.

- Traitement

Trois séparateur-débourbeurs d'hydrocarbures sont présents sur le site : deux sont raccordés au réseau d'eau usée publique et un au milieu naturel (ruisseau Femme puis Arve)

A chaque entretien des séparateurs débourbeurs d'hydrocarbures, un hydrocurage des réseaux est/sera effectué.

L'entretien des séparateur-débourbeur d'hydrocarbures est au minimum annuel. Une consigne a été mise en place pour réaliser, par l'exploitant, un contrôle visuel régulièrement du niveau de boues dans les séparateurs.

Une analyse en sortie de ces équipements est effectuée chaque année pour vérifier la conformité du rejet et permettent de s'assurer du bon fonctionnement des équipements (dernière analyse datant de juin 2018 – valeurs des paramètres analysés conformes à la réglementation)

- Implantation des activités (et stockage) sur des aires revêtues et étanche : soit béton soit enrobé étanche dans la masse qui assurent un rôle d'étanchéité. (Étanchéité aussi bien de l'intérieur vers l'extérieur que de l'extérieur vers l'intérieur) ;
- Association à chaque dépôt de produits chimiques liquides (carburant écopolaire, huile d'entretien des machines, déchets dangereux,) de capacités de rétention, de conception et volume adaptés à la nature et à la quantité du produit stocké.
- Absence de cuve de stockage enterrée de déchets
- Implantation des stockages des déchets dangereux dans un bâtiment à l'abri des intempéries
- Consigne pour limiter au maximum de laisser tourner le moteur des engins à l'arrêt
- Surveillance des nuisances sonores par la réalisation d'une campagne acoustique régulièrement.
La dernière réalisée en juillet 2018 indique une conformité réglementaire en limite de propriété et en zone à émergence réglementée.
- Gestion des rejets atmosphériques
Les rejets atmosphériques sont induits par le broyeur thermique extérieur. Ce dernier est équipé d'une filtration par voie humide (débit filtré max = 23 000 m³/h)
Un contrôle atmosphérique a été réalisé en sortie de ventilation du broyeur par le bureau de contrôle l'APAVE en juillet 2016. Il conclue à la conformité réglementaire pour les paramètres mesurés (poussières, COVt).

Adresse du branchement

605 rue Jumel
74300 CLUSES

Numéro des parcelles : 2108, 2091, 2090,
2089, 2007, 2008, 2174, 2173, 2171, 5044,
1943, 4952, 4949, 4953, 4947, 4942, 4941,
5043, 4946, 4944

Caractéristiques de l'établissement

Code NAF :
Activité :
Effectif :

Etablissement

Société Portigliati
605 rue Jumel
74300 CLUSES

Propriétaire (si différent)

/

Visite de contrôle : 11/07/16 et 27/07/16

Référence :

Résultat : Site présentant des non conformités : raccordement des grilles et de descentes pluviales sur le réseau EU, présence d'une fosse septique en fonction, des grilles pluviales de voirie non raccordées aux séparateurs à hydrocarbure. Entretien des réseaux EP et des séparateurs à prévoir.

Détail de l'enquête

Motif de l'enquête : Enquête de branchement industriel

Méthode de contrôle : Au bruit, visuel et au colorant

Nature du réseau interne : Réseau eaux pluviales, réseau eaux usées

Contrôle du branchement et du rejet :

Ouvrages contrôlés	Sous domaine	Accessibilité	Etat	Travaux à prévoir
Rejet EP (depuis tabouret 1 à 5)	Public	Non (branchement sans regard)	Non connu	Non connu
Rejet EP (depuis tabouret 6 à 8)	Public	Non (branchement sans regard)	Non connu	Rejet dans réseau EU, à modifier
Rejet EP (depuis grille EP n°5)	Public	Non (branchement sans regard)	Non connu	Non connu
Rejet EP (depuis regard EP n°3)	Public	Non (branchement sans regard)	Non connu	Non connu
Rejet EU (depuis regard EU n°2)	Public	Non (Branchement sans regard)	Non connu	Non connu

Ouvrages contrôlés	Sous domaine	Accessibilité	Etat	Travaux à prévoir
Regard EP n°3	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EP n°8	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EP n°9	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EU n°2	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EU n°5	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EU n°6	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EU n°7	Public	Oui	Fonctionnel	RAS
Regard EU n°8	Public	Oui	Fonctionnel	Déconnexion de la grille pluviale n°20 raccordée

Contrôle des équipements :

Equipements contrôlés	Accessibilité	Raccordé à	Travaux à prévoir
Tabourets EP n°1 à 10	Oui	Réseau EP	RAS
Tabourets EP n°11 et 12	Oui	Non connu	Non connu
Grilles EP n°1 à 3 et 5	Oui	Réseau EP	RAS
Grille EP n°4	Oui	Séparateur à hydrocarbures n°1 puis Réseau EU	Hydrocurage de la grille et du réseau
Grilles EP n°6 à 13, 15 et 19 sauf n°9 et 12	Oui	Réseau EP	Hydrocurage des grilles et des réseaux
Grilles EP n°9, 16 et 17	Oui	Non connu	Hydrocurage des grilles et des réseaux
Grille EP n°12	Non	Réseau EP	Hydrocurage des grilles et des réseaux Rendre accessible continuellement
Grille EP n°14	Oui	Réseau EU	A raccorder au réseau EP
Grille EP n°18	Oui	Séparateur à hydrocarbures n°2 puis Réseau EP	Hydrocurage des grilles et des réseaux
Grille EP n°20	Oui	Réseau EU	A raccorder au réseau EP Hydrocurage à prévoir

Equipements contrôlés	Accessibilité	Raccordé à	Travaux à prévoir
Regard EP n°1	Oui	Séparateur à hydrocarbures n°1 puis Réseau EU	RAS
Regard EP n°2	Non	Réseau EP	Tampon à changer
Regard EP n°4	Oui	Séparateur à hydrocarbures n°2 puis Réseau EU	RAS
Regard EP n°6	Non	Regard EU	Tampon à changer
Regard EP n°8	Non	Non déterminé	Tampon à changer
Regard EP n°9	Oui	Réseau EU	RAS
Regard EU n°1	Oui	Réseau EU	RAS
Regard EU n°3	Oui	Réseau EU	Tampon à changer
Regard EU n°4	Oui	Réseau EU	A déconnecter branchement pluvial

Prétraitements :

Equipements contrôlés	Raccordé à	Travaux à prévoir
Séparateur à hydrocarbures n°1	Réseau EU	RAS
Séparateur à hydrocarbures n°2	Réseau EU	RAS
Séparateur à hydrocarbures n°3	Réseau EP (à confirmer-voir plan)	RAS
Puits d'infiltration du pont à bascule	/	A vidanger, décolmater les perforations des buses à haute pression, (stagnation d'eau – forte présence d'huile)
Fosse septique	Réseau EU	A vidanger et à mettre hors service

Commentaires :

➤ **Réseaux d'eaux pluviales**

En raison des fortes contraintes d'usage de la voirie, des tampons d'eaux pluviales ont été réalisés sur site en acier : leur ouverture est uniquement possible en présence d'une pelle mécanique.

De nombreuses grilles EP ne sont pas raccordées à un séparateur à hydrocarbures et se rejettent directement dans le réseau EP communal. Ces grilles pluviales présentent d'importantes traces d'hydrocarbures. Egalement, on note de nombreuses grilles d'eaux pluviales de voirie colmatées (déchets métalliques notamment). Un hydrocurage de ces grilles et des réseaux est nécessaire rapidement.

Toutes les regards d'eaux pluviales présents dans le hangar n°1 ne sont pas fonctionnels (non ouvrables). L'exutoire de ces grilles n'est pas définit.

Les séparateurs à hydrocarbures n° 1 et n°2 se rejettent dans le réseau EU communal.

Le rejet du séparateur à hydrocarbure n°3 dans le réseau d'eau pluvial est à confirmer (plusieurs essais acoustiques non concluant – importante distance). Essai au colorant non réalisé en raison de la forte présence d'hydrocarbure dans ce séparateur (voir photos 7 et 8).

Enfin, on note le raccordement de plusieurs grilles dans le réseau d'eau usées communal.

➤ **Réseaux d'eaux usées**

La fosse septique mise à jour est à mettre hors service (zone d'assainissement collectif).

Sauf modification des installations, ce rapport est valable 3 ans.

En cas de non-conformité, prendre contact avec les services de la ZCCAM au 04.57.54.22.20 pour plus de renseignements. Lors d'une non-conformité, les travaux de remise en état de votre installation devront se faire dans un délai de 1 an et un nouveau contrôle devra être réalisé à vos frais en nous renvoyant le document « Demande de contrôle de branchement ».

Entreprise missionnée pour réaliser ce contrôle :

Ingénierie du Mont Blanc



Nom de l'intervenant : Nicolas ROUMEGOUX

Rapport réalisé le : 28/07/16 et 21/10/2016

Photos :



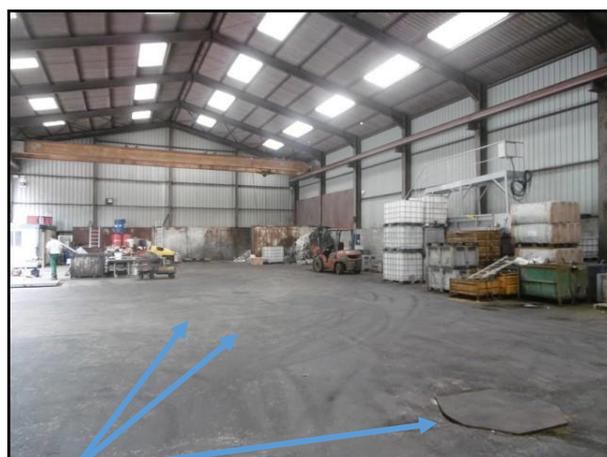
Aire de lavage (**Photo 1** sur le plan)



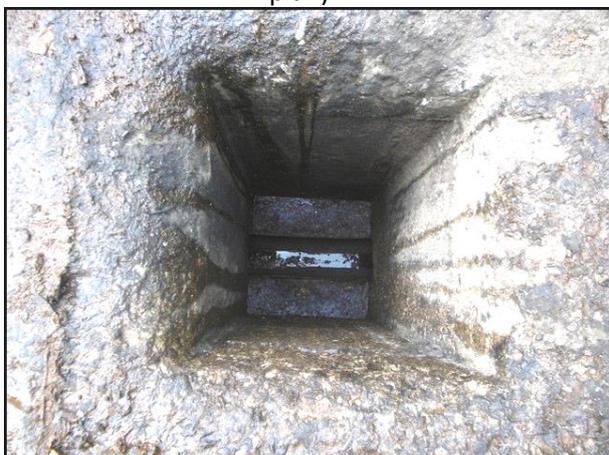
Séparateur à hydrocarbures n°1 avec grille (**Photo 2** sur le plan)



Regard de collecte EP, grilles EP et puits d'infiltration du pont bascule (**Photo 3** sur le plan)



Grilles EP et regard de collecte EP sous le hangar 1 (**Photo 4** sur le plan)



Sortie du séparateur à hydrocarbure n°2, Fe : 0,95m (**Photo 6**)



Entrée du séparateur à hydrocarbures n°2 Fe : 0,75m (**Photo 5**)



Entrée du séparateur à hydrocarbure n°3
(Photo 7)



Sortie du séparateur à hydrocarbures n°3
(Photo 8)



Réseau EU de la maison avec fosse septique et
regard EU (Photo 9)

Bureau Alpes Contrôles

286, Rue de la Briquerie
73 290 LA MOTTE SERVOLEX
Tél : 04-79-68-77-30 - Fax : 09-72-37-15-54
bac.chambery@alpes-controles.fr

AFFAIRE : **CLSUES PORTIGLIATI – 74300 CLUSES**
NOS RÉFÉRENCES : MMN/A09V180M/MTO
OBJET : Rapport d'étude d'impact acoustique - ICPE
DATE : 30 juillet 2018
RAPPORT COMPORTANT : 17 pages

Monsieur PORTIGLIATI,

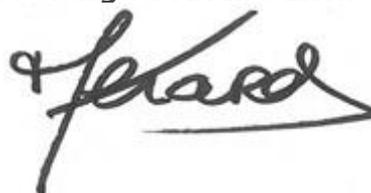
Nous vous souhaitons bonne réception de ce compte-rendu et vous prions d'agréer, *Monsieur*, l'expression de nos sentiments dévoués.

**ETUDE D'IMPACT ACOUSTIQUE
ICPE**

**PORTIGLIATI
1 RUE JUMEL
74 300 CLUSES**

Diffusion :
Monsieur PORTIGLIATI

Le Chargé d'Affaire Environnement,



Maxime MENARD

SOMMAIRE

1	OBJET DU RAPPORT – CADRE DE NOTRE INTERVENTION	3
1.1	Objet du rapport	3
1.2	Cadre réglementaire	3
2	CONTEXTE	4
2.1	Identification de l'établissement	4
2.2	Sources de bruit	4
3	POINTS DE MESURES ACOUSTIQUES	5
4	METHODE DE MESURAGE	6
4.1	Méthode utilisée	6
4.2	Appareil de mesurage utilisé	6
4.3	Étalonnage	7
4.4	Procédure de calibrage utilisée	7
4.4.1	Identification du calibreur de l'appareil A	7
4.4.2	Identification du calibreur de l'appareil B	8
4.4.3	Procédure de calibrage	8
5	EMPLACEMENTS ET PROCEDURE DE MESURAGE	9
6	RESULTAT DE NOS MESURES	11
7	CONCLUSIONS DE NOTRE MISSION	12
8	ANNEXE : SPECTRES DE MESURES	14

Organisme de mesures :

BUREAU ALPES CONTROLES
286, Rue de la briquerie
73 290 LA MOTTE SERVOLEX

Les mesures ont été réalisées par **Maxime MENARD**, en date du 28 juin 2018.

1 OBJET DU RAPPORT – CADRE DE NOTRE INTERVENTION

1.1 Objet du rapport

Evaluation de l'impact sonore en limite de propriété de la société PORTIGLIATI située à CLUSES (74300) et au niveau des zones à émergence réglementée.

- Estimation du niveau résiduel et du niveau sonore,
- Evaluation des émergences réglementaires,
- Etablissement d'un rapport de mesure conformément à la législation.

1.2 Cadre réglementaire

Le rapport de mesurage fait référence à la norme française NF S 31-010 "Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement" sans déroger à aucune de ses dispositions.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter est actuellement en cours de réalisation. Par conséquent, le texte de référence est l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement qui fixe :

- les limites d'émergence suivantes :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h (sauf dimanches et jours fériés)	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h (y compris les dimanches et jours fériés)
Supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB(A)

- et les niveaux sonores maximum admissibles en limites de propriété à **70 dB(A)** pour la période de jour et **60 dB(A)** pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

2 CONTEXTE

2.1 Identification de l'établissement

Nom: PORTIGLIATI
Adresse: 1 rue Jumel
74 300 CLUSES

Responsable : Monsieur PORTIGLIATI

L'environnement de l'installation est caractérisé par :

- Au Sud: la voie ferrée, l'autoroute A40 puis l'Arve,
- A l'Ouest : une maison d'habitation,
- Au Nord : la rue Jumel et la route de Chamonix puis la montagne,
- A l'Est : des sociétés industrielles et commerciales.

2.2 Sources de bruit

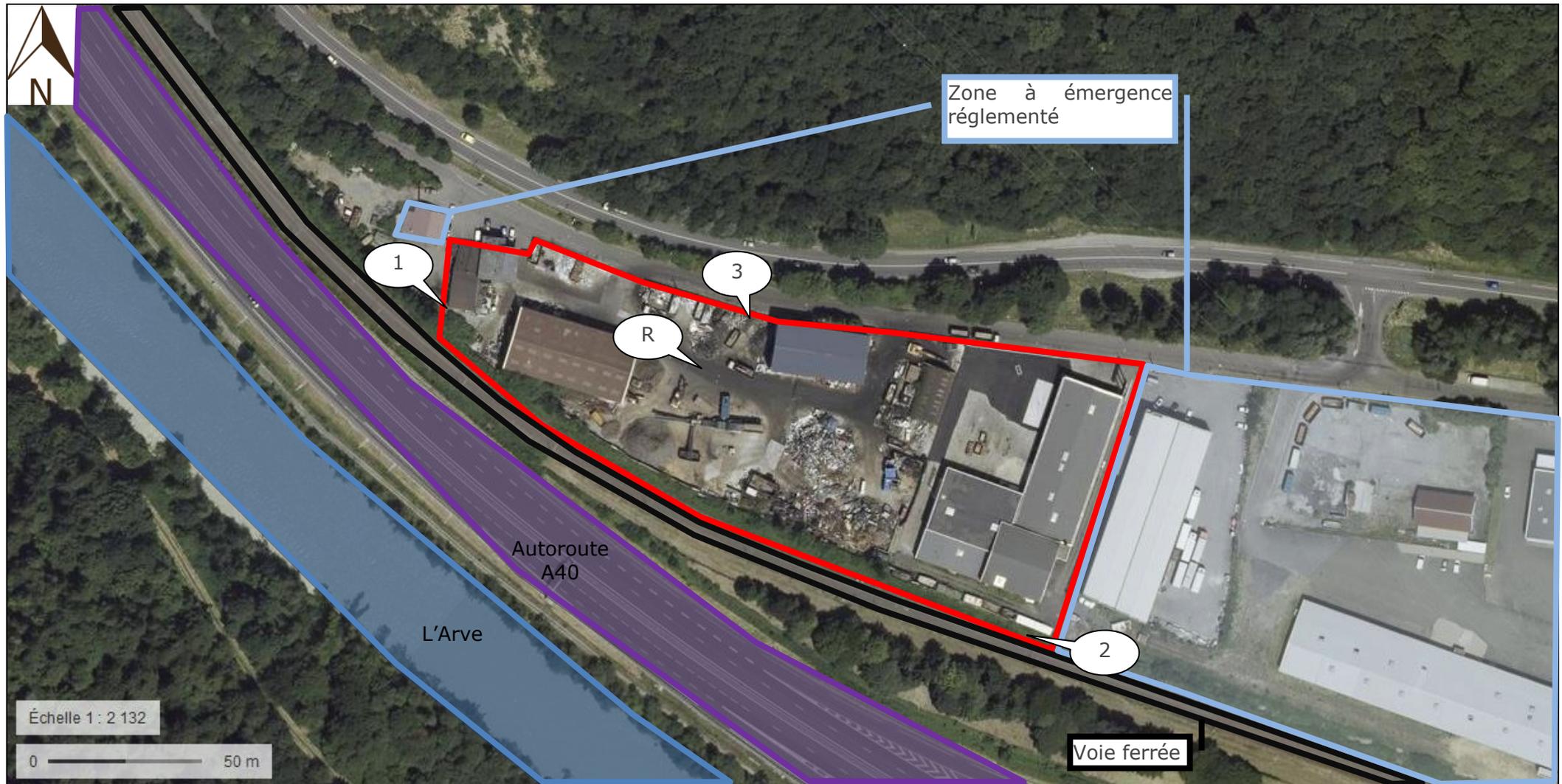
L'établissement est caractérisé par une activité de 7h à 18h et de 5 jours par semaine.

Les principales sources de bruit du site sont les suivantes :

- ↳ Bruit provenant des installations de tri et broyage des déchets,
- ↳ Bruit provenant des rotations des véhicules sur site.

Des mesures de bruit ont été réalisées aux limites de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée de manière à caractériser le site. Les points de mesure choisis sont représentatifs des zones à émergences réglementées et de la situation en limite de propriété. Ils sont représentés sur le plan page suivante.

3 POINTS DE MESURES ACOUSTIQUES



4 METHODE DE MESURAGE

4.1 Méthode utilisée

La méthode de mesure utilisée est celle dite « d'expertise ».

Les mesures sont faites avec un sonomètre intégrateur de classe 1, décrit par la suite, permettant la détermination directe du niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A et par bande de fréquence, pour tous les types de bruit.

4.2 Appareil de mesure utilisé

Identification de l'appareil de mesure

Appareil A

- type : sonomètre type SIP95S
- classe de précision : 1
- nom du constructeur : 01 dB – MVI technologies group
- adresse du constructeur : 200 chemin des Ormeaux
69 578 LIMONEST Cedex
Tél.: 04.72.52.48.00.
- numéro de série : 20276
- date de la première mise en service : 20/01/14

Appareil B

- type : sonomètre type NOR140
- classe de précision : 1
- nom du constructeur : NORSONIC AS
- adresse du constructeur : NORSONIC AS
69-71 Rue Sadi Carnot
92 170 VANCES
Tél. : 01 46 48 60 10.
- numéro de série : 1407151
- numéro de certificat d'examen de type : 4715643953
- date de la première mise en service : 09/04/2018

4.3 Etalonnage

• Etalonnage de l'appareil A

- réalisée par **01 dB METRAVIB**
adresse : 6, avenue Louis Blériot
31 570 Sainte -Foy d'Aigrefeuille
Tél : 05 62 18 95 95
Fax : 05 61 83 98 31
- date de la dernière vérification d'étalonnage de l'appareil : Aout 2017

• Etalonnage de l'appareil B

- réalisée par **NORSONIC**
adresse : 69 71 rue Sadi Carnot
92170 VANVES
Tél : 01 46 48 60 10
Fax : 01 69 06 63 60
- date de la dernière vérification d'étalonnage de l'appareil : 12 avril 2018

4.4 Procédure de calibrage utilisée

4.4.1 Identification du calibre de l'appareil A

- type : Calibreur CAL 21
- classe de précision : 1
- numéro de série : 35072524
- numéro de certificat d'examen de type : F-05-I-1646
- date du certificat d'examen de type : 06/10/05

- nom du constructeur : 01 dB – MVI technologies group
- adresse du constructeur
représentant : 01 dB Métravib
200, chemin des Ormeaux
69578 LIMONEST CEDEX
Tél.: 04.72.52.48.00.

4.4.2 Identification du calibre de l'appareil B

- type : Sound Analyser Nor140
- classe de précision : 1
- numéro de série : 1407151
- numéro de certificat d'examen de type : 4715643953
- date du certificat d'examen de type : 09/04/2018

- nom du constructeur : NORSONIC AS
- adresse du constructeur
représentant : 69 71 rue Sadi Carnot
92170 VANVES
Tél : 01 46 48 60 10
Fax : 01 69 06 63 60

4.4.3 Procédure de calibrage

Cette procédure est à effectuer avant et après chaque campagne de mesure.

1. allumer le calibre,
2. attendre l'extinction du voyant rouge,
3. allumer le sonomètre,
4. se positionner sur calibrage,
5. disposer le calibre sur le sonomètre,
6. valider le calibrage ou modifier,
7. retour au menu principal.
8. retirer le calibre du microphone.

Il est important de noter qu'il ne faut pas constater une différence de plus de 0,5 dB entre le calibrage initial et final.

5 EMPLACEMENTS ET PROCEDURE DE MESURAGE

Les emplacements de mesurage sont situés à la limite de la propriété et au niveau des émergences représentatives (voir le plan en page 5).

La campagne de mesurage s'est effectuée par la méthode dite "d'expertise".

Elle s'est déroulée de la façon suivante :

1°/ Mesurage des niveaux sonores pendant les périodes d'apparition du bruit autour de l'établissement.

2°/ Mesurage des niveaux sonores pendant les périodes d'inactivité de l'établissement ou dans un endroit représentatif du niveau sonore résiduel en dehors du champ acoustique de l'établissement.

Ces mesures ont été effectuées :

- Le 28 juin 2018.

Points choisis :

- Le point ① : Limite de propriété Ouest – Proximité ZER,
- Le point ② : Limite de propriété Sud-Est – Proximité ZER,
- Le point ③ : Limite de propriété Nord.

La mesure du niveau de bruit résiduel a été réalisée durant les heures de fermeture de la société.

Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent influencer sur le résultat de deux manières :

- par perturbation du mesurage en agissant, localement, sur le microphone ;
- par modification des conditions de propagation sonore entre la source et le récepteur pouvant conduire à une mauvaise interprétation des mesures, en particulier lorsque les conditions de reproductibilité sont indispensables.

La distance entre la source de bruit et le récepteur étant supérieure à 40 mètres, il a été vérifié pour chaque point de mesure qu'il n'y a pas de pluie marquée. Les conditions de vent, de températures et de sol sont précisées selon le codage ci-dessous :

- U1 : vent fort (3 à 5 m/s) contraire au sens de la source-récepteur
- U2 : vent moyen contraire ou vent fort, peu contraire ou vent moyen peu contraire
- U3 : vent faible ou vent quelconque soufflant de travers
- U4 : vent moyen portant ou vent fort peu portant ou vent moyen peu portant
- U5 : vent fort portant
- T1 : jour ET rayonnement fort ET surface du sol sèche ET (vent moyen ou faible)
- T2 : jour ET [rayonnement moyen à faible OU surface du sol humide OU vent fort] (Si toutes les conditions reliées par des OU sont remplies, on se retrouve dans T3)
- T3 : période de lever du soleil OU période de coucher du soleil OU [jour et rayonnement moyen à faible ET surface du sol humide ET vent fort]
- T4 : nuit ET (nuageux OU vent fort, moyen)
- T5 : nuit ET ciel dégagé ET vent faible

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

- : Conditions défavorables pour la propagation sonore
 - : Conditions défavorables pour la propagation sonore
 Z : Conditions homogènes pour la propagation sonore
 + : Conditions favorables pour la propagation sonore
 ++ : Conditions favorables pour la propagation sonore

Pour chaque point de mesure cité en page précédente, les conditions sont les suivantes :

	Point ①	Point ②	Point ③	Point R
Conditions de Jour	U3/T1	U3/T1	U3/T1	U3/T1

6 RESULTAT DE NOS MESURES

Tableau récapitulatif des mesures réalisées

Point de mesure	Heure début	Heure fin	Durée de la mesure	L ₅₀ (dB(A))	L _{Aeq} (dB(A))
niveau résiduel 7h - 22 h	12:00:09	12:31:31	31'22"	57,2	57,7
① niveau ambiant 7h - 22 h	10:37:43	11:17:11	37'28"	60	61
② niveau ambiant 7h- 22 h	10:51:00	11:23:00	32'00"	58,2	59
③ niveau ambiant 7h - 22 h	14:35:59	15:09:24	33'25"	58,1	62,6

Les niveaux sont arrondis au demi dB le plus proche dans tous les calculs.

7 CONCLUSIONS DE NOTRE MISSION

Les niveaux d'émergence aux différents points sont évalués selon l'indicateur le plus représentatif de la situation. Ainsi lorsque la différence entre L_{Aeq} et L_{50} est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices L_{50} calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.

Les mesures de bruit effectuées donnent les niveaux d'émergence suivants :

	Point ①	Point ②	Point ③
Emergence entre 7h et 22h	<i>3,5 dB(A)</i>	<i>1,5 dB(A)</i>	<i>5 dB(A)</i>

Les émergences calculées à partir des indices L_{50} sont indiqués en italique souligné.

Comparaison aux niveaux de bruit fixés par l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le niveau respecte le seuil en limite de propriété de 70 dB(A) le jour.

Les émergences mesurées respectent les seuils de 5 dB(A) (période 7h – 22h) pour les périodes d'activité concernées.

Impact du bruit sur la santé

Les bruits sont ressentis comme nuisances de façon différente selon les personnes. Certaines sont plus sensibles que d'autres.

Les principaux effets du bruit sont les suivants :

- ↻ fatigue auditive qui peut entraîner la surdité,
- ↻ changement de rythme cardiaque ou respiratoire,
- ↻ modification de la pression artérielle ou rétrécissement des vaisseaux sanguins,
- ↻ diminution des reflex,
- ↻ diminution des actions psychiques,
- ↻ apparition de maux de tête,
- ↻ fatigue générale,
- ↻ irritabilité,
- ↻ nervosité générale,
- ↻ trouble de la vision nocturne,
- ↻ apparition de contraction anormale des muscles de l'estomac,
- ↻ troubles du sommeil et des moments de détente.

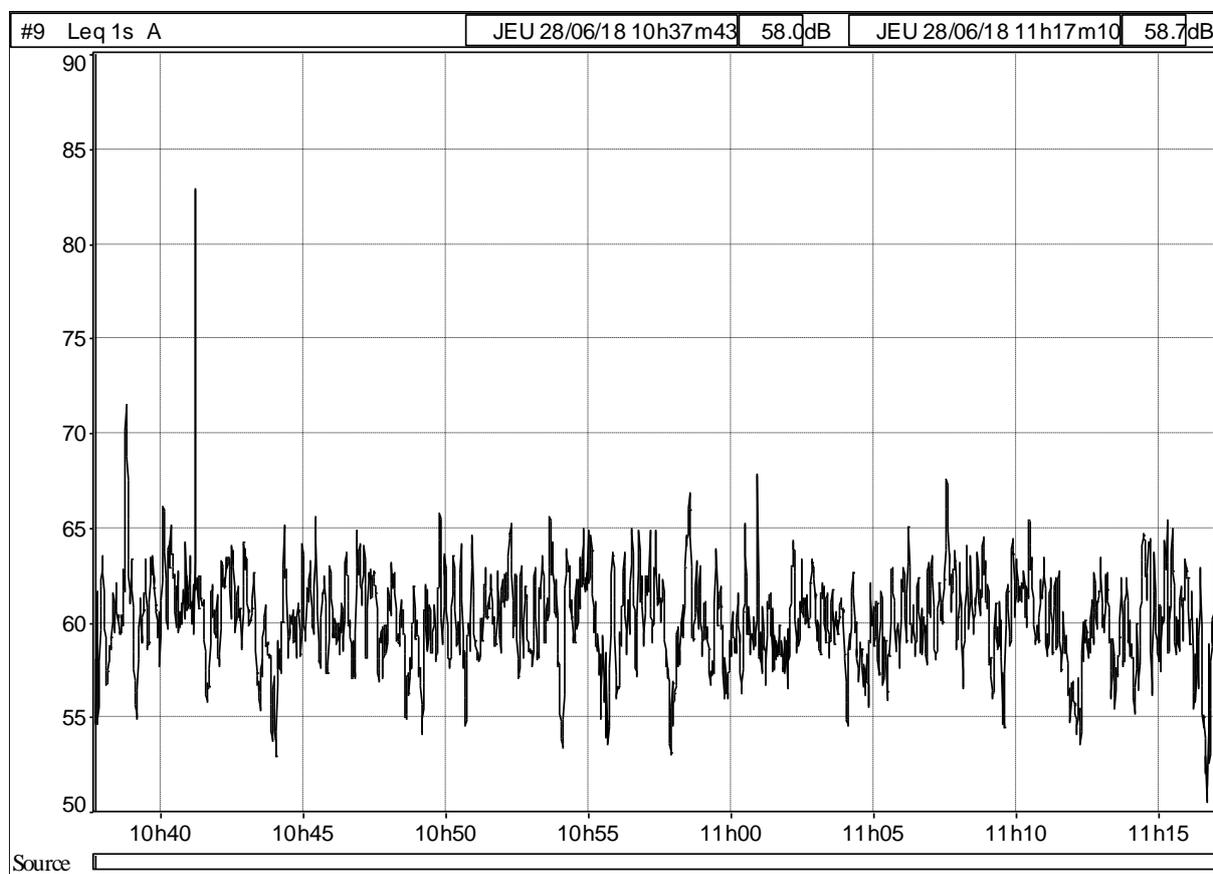
Le tableau suivant caractérise l'intensité sonore de sources de bruit communes :

Sources sonores	Intensité en dB (A)
Coup de feu	170
Frontière de la douleur	120
Réacteur d'avion	110 - 160
Musique	Jusqu'à 115
Limite de dommage (trouble de l'ouïe et de l'équilibre)	80 - 90
Circulation	70 - 80
Début de migraines	65
Conversation	50
Bruit ménager moyen	40
Bruissement de feuille	10 - 20
Seuil de l'audition	0

8 ANNEXE : SPECTRES DE MESURES

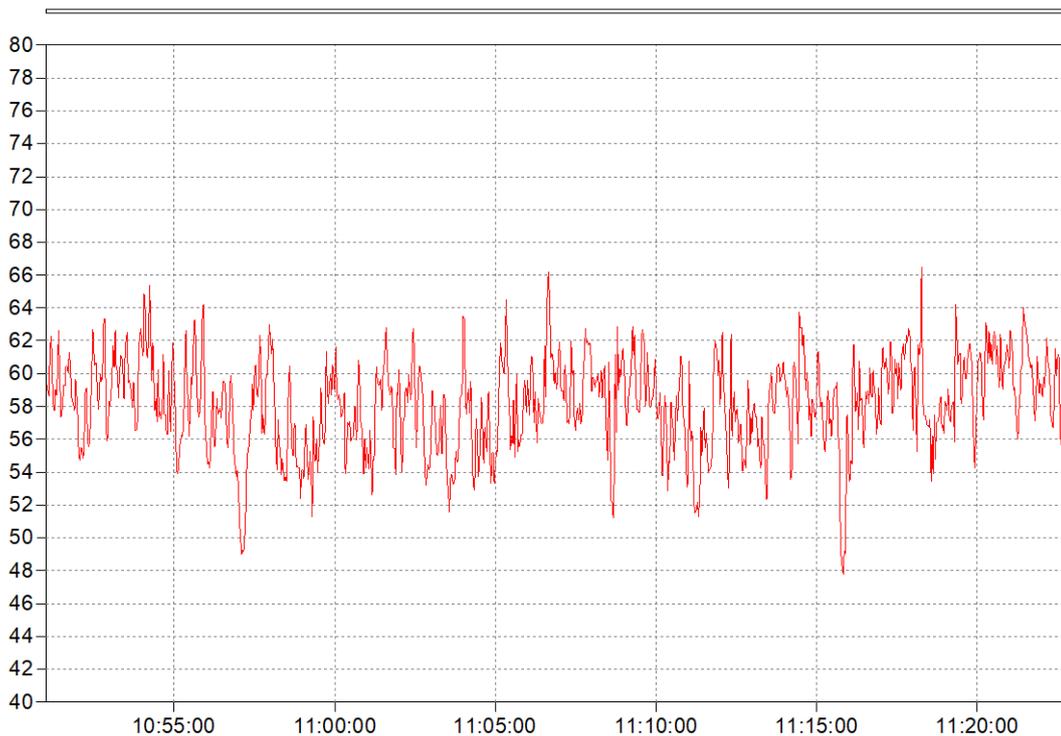
Niveau Ambient point 1 Période 7h - 22h

Fichier	Cluses - P1_SIP001.CMG						
Début	28/06/18 10:37:43						
Fin	28/06/18 11:17:11						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
#9	Leq	A	dB	61,0	50,5	82,9	60,0



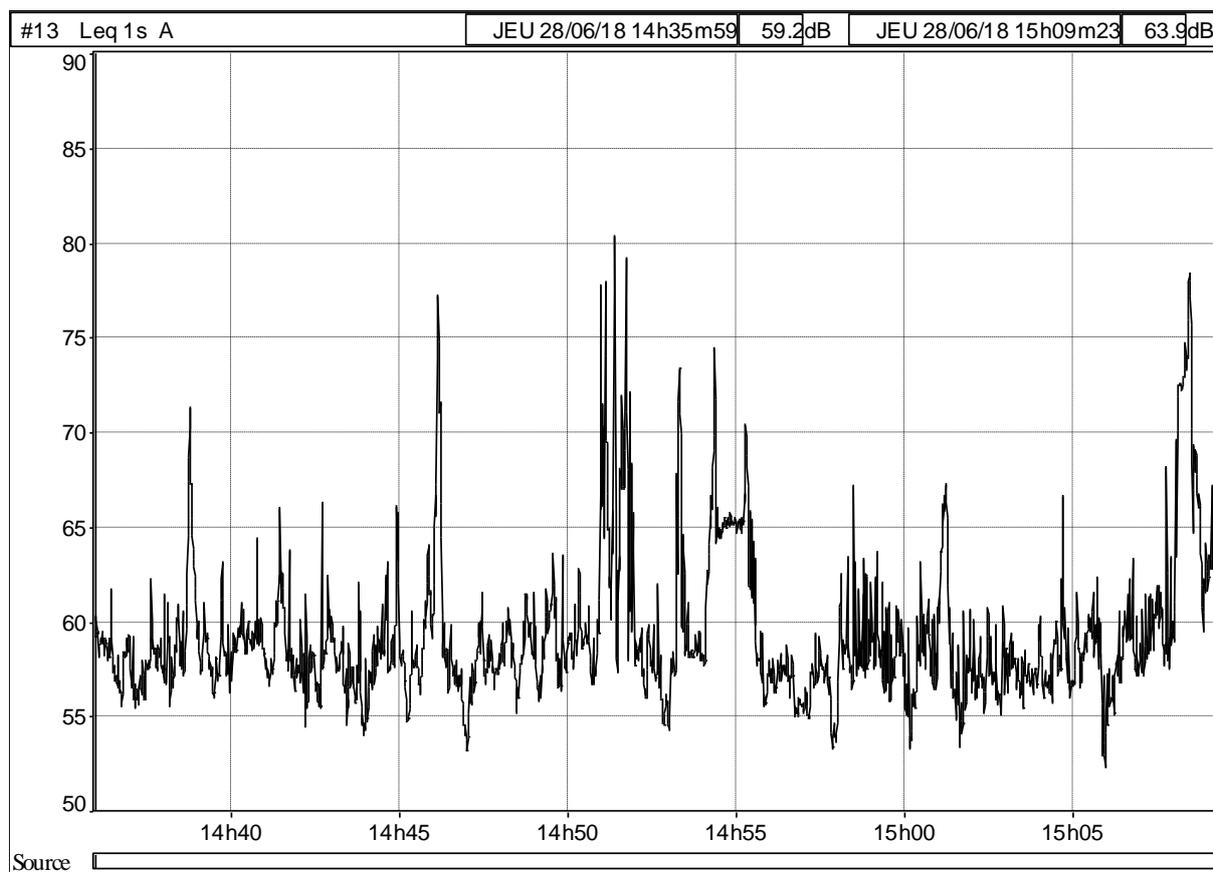
Niveau Ambient point 2 Période - 7h - 22h

Fichier	Cluses_P2_NOR140_15643953_180628_0001.NBF						
Début	28/06/2018 10:51:00						
Fin	28/06/2018 11:23:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
	Leq	A	dB	59	47,6	68,5	58,2



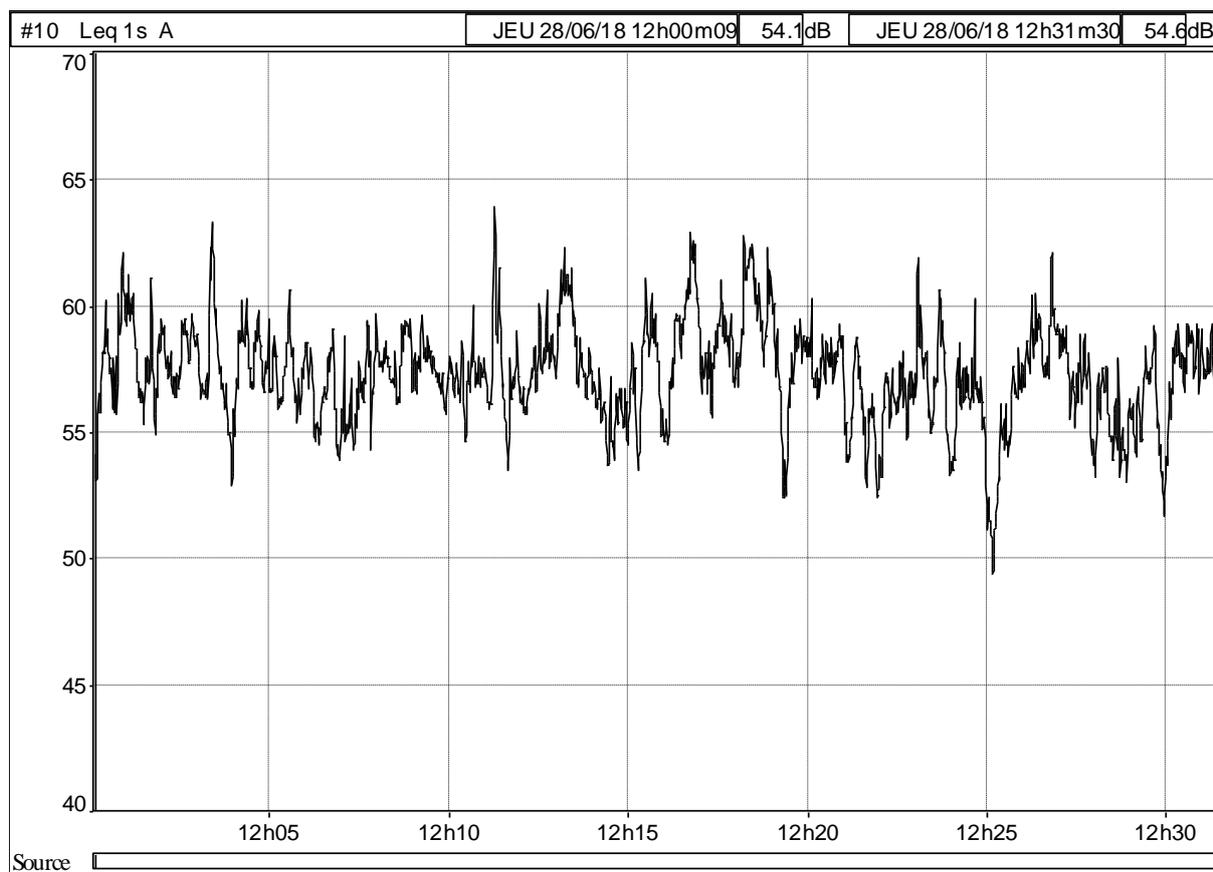
Niveau Ambient point 3 Période - 7h - 22h

Fichier	Cluses - P3_SIP005.CMG						
Début	28/06/18 14:35:59						
Fin	28/06/18 15:09:24						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
#13	Leq	A	dB	62,6	52,3	80,4	58,1



Niveau Résiduel point R Période - 7h - 22h

Fichier	Cluses - R_SIP002.CMG						
Début	28/06/18 12:00:09						
Fin	28/06/18 12:31:31						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
#10	Leq	A	dB	57,7	49,4	63,9	57,2



Bureau Alpes Contrôles

286, rue de la briquerie
73290 La Motte Servolex
Tél : 04-79-68-77-30 - Fax : 09-72-37-15-54
bac.chambery@alpes-controles.fr

AFFAIRE : **ETS PORTIGLIATI – CLUSES (74300)**
NOS REFERENCES : MMN/A09V172F/MMN
OBJET : Rapport d'évaluation des eaux en sortie du décanteur
DATE : 26/07/2018
RAPPORT COMPORTANT : 14 pages

EVALUATION DES EAUX EN SORTIE DU DECANTEUR

Société PORTIGLIATI



**1 Rue Jumel
74300 CLUSES**

Diffusion :

- M. PORTIGLIATI

Chargé d'affaires



Maxime MENARD

ENV R516/Indice 01

Bureau Alpes Contrôles - SA au capital de 250 000 € - SIREN : 351 812 698 - APE : 743B - Id. TVA : FR 21 351 812 698
Siège social : 3, impasse des Prairies - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX
Tél : 04 50 64 06 75 - Fax : 04 50 64 06 02 - contact@alpes-controles.fr - www.alpes-controles.fr

Agences - **AQUITAINE** : Bordeaux (33) - **AUVERGNE** : Clermont-Ferrand (63) - **BOURGOGNE** : Auxerre (89) - **LANGUEDOC ROUSSILLON** : Caissargues (30), Lattes (34) - **PACA** : Nice (06), La Penne Sur Huveaune (13), Six-Fours Les Plages (83), Orange (84) - **POITOU CHARENTE** : Angoulême (16) - **RHÔNE ALPES** : Bourg-En-Bresse (01), Valence (26), Bourgoin-Jallieu (38), Moirans (38), Villars (42), Villeurbanne (69), Chambéry (73), Marthod (73), Annecy-le-Vieux (74), Ballaison (74), Scionzier (74), Thonon-Les-Bains (74)

SOMMAIRE

- 1 - Objet du rapport - Cadre réglementaire**
- 2 - Contexte**
- 3 - Méthode de mesurage**
- 4 - Résultats des mesures et conclusion**

ANNEXES

1 - Objet du rapport

L'objectif de l'étude consiste à évaluer la qualité du rejet d'eaux pluviales à la sortie du séparateur d'hydrocarbures de la société PORTIGLIATI sur le site de CLUSES (74300).

En l'absence d'un arrêté d'autorisation d'exploiter à jour, les résultats des analyses seront comparés aux valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site de SCIONZIER, en date du 02 novembre 2015.

Organisme de mesures:

BUREAU ALPES CONTROLES

286, rue de la Briquerie
73 290 LA MOTTE SERVOLEX

Tél.: 04.79.68.77.30
Fax: 09-72-37-15-54

Mesures sous traitées au Laboratoire :

LABORATOIRES EUROFINS ASCAL ENVIRONNEMENT

5, rue d'Otterswiller
67 700 SAVERNE

2 - Contexte

Identification de l'établissement

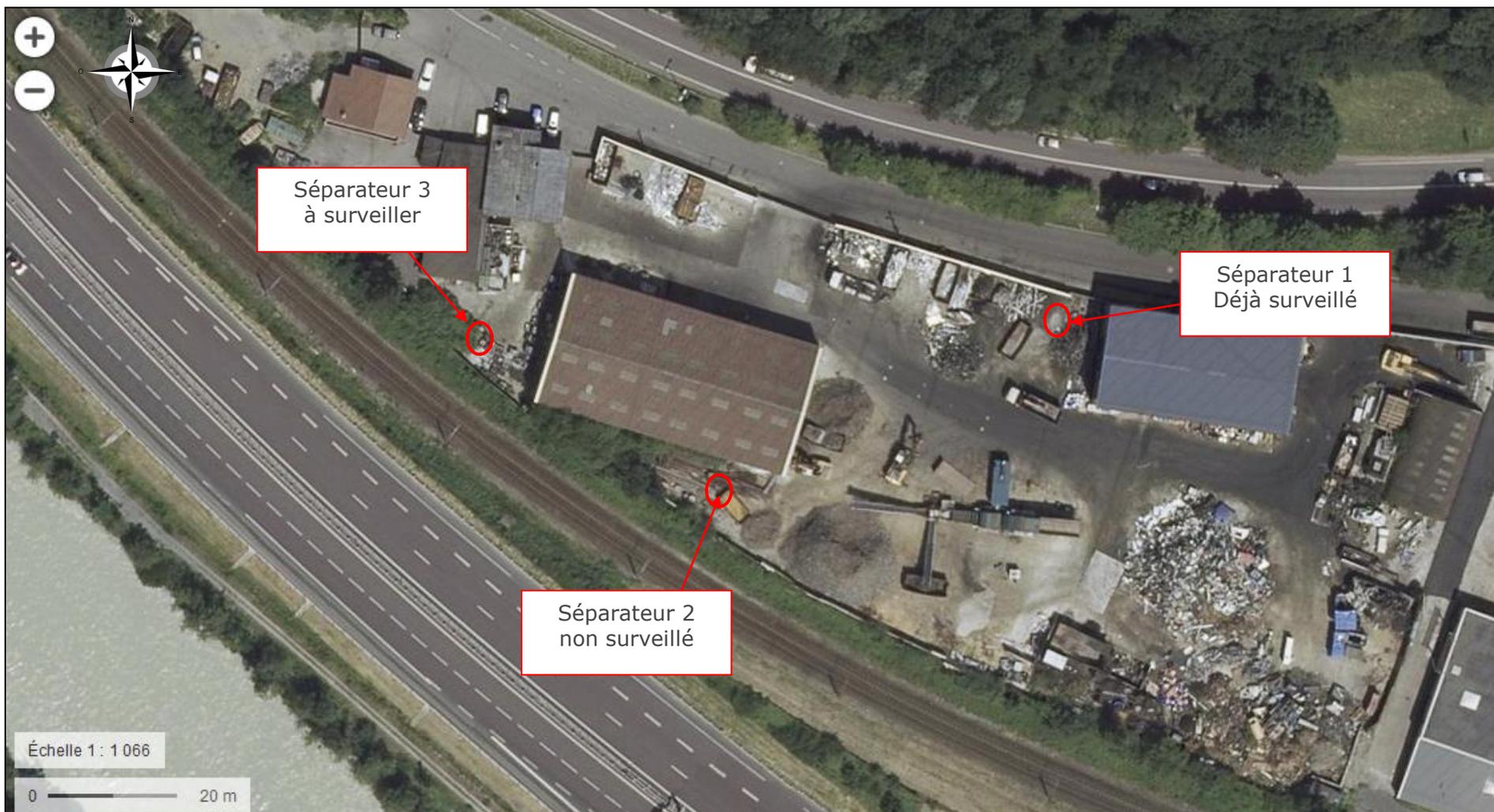
Nom: **PORTIGLIATI**
Adresse: 1 Rue Jumel
74300 **CLUSES**

Responsable : M. PORTIGLIATI

Suite à la visite, il a été défini d'ajouter la mesure sur le séparateur déjà surveillé et une mesure au droit du séparateur le plus proche du rejet communal. En effet, les séparateurs 2 et 3 sont sur le même réseau, l'effluent passe dans le séparateur 2 puis le séparateur 3.

Le plan ci-dessous présente l'ensemble des séparateurs existants.

Plan de l'implantation des séparateurs



3 - Méthode de mesurage

Paramètres	Norme de référence
Température	NF EN ISO 10523
pH	NF EN ISO 10523
Matières en suspension totale	NF EN 872
DCO (demande chimique en oxygène)	NF T 90-101
DBO ₅ (demande biochimique en oxygène après 5 jours)	NF EN 1899-1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2
Indice Phénols	NF EN ISO 14402
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Méthode interne
Cyanures Totaux	NF EN ISO 14403
Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Aluminium (Al), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn), Fer (Fe)	NF EN ISO 15587-2 / NF EN ISO 11885
Chrome Hexavalent (Cr VI)	Méthode interne

4 - Résultats des mesures et conclusion

Date des prélèvements : 28 juin 2018

Paramètre	Unité	Limites de quantification (LQ)	Séparateur 1	Séparateur 3	Seuil de l'arrêté d'autorisation du 02 novembre 2015
pH	Unité pH	-	7,9	7,4	$5,5 < \text{pH} < 8,5$
Matières en Suspension (MeS)	mg/l	2	6,1	38	100
AOX	mg Cl/l	0,05	0,08	0,09	5
Chrome (VI)	mg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,1
DCO	mg O2/l	30	<30	105	300
DBO-5	mg O2/l	3	4	10	100
Indice phénol	µg/l	10	33	84	300
Cyanures totaux	µg/l	10	<10	<10	100
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,5	0,66	2,84	10

Paramètre	Unité	Limites de quantification (LQ)	Séparateur 1	Séparateur 3	Seuil de l'arrêté d'autorisation du 02 novembre 2015
Aluminium (Al)	mg/l	0,1	<0,10	0,14	-
Fer (Fe)	mg/l	0,02	0,23	3,15	-
Aluminium + Fer	mg/l	-	<0,33	3,29	5
Arsenic (As)	mg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,05
Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,2
Chrome (Cr)	mg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,5
Cuivre (Cu)	mg/l	0,02	<0,02	<0,01	0,5
Nickel (Ni)	mg/l	0,01	<0,01	0,01	0,5
Plomb (Pb)	mg/l	0,01	<0,01	0,06	0,5
Zinc (Zn)	mg/l	0,02	0,09	0,95	2
Mercure (Hg)	µg/l	0,5	<0,5	<0,5	50
Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l	-	0,09<x<0,16	1,06<x<1,09	-

Conclusion

On observe que l'ensemble des séparateurs ne présente pas de dépassements.

Cette absence de dépassement peut être mise en parallèle avec les nouvelles mesures de gestions des déchets qui se font dans des bennes. Il n'y a plus de déchets métalliques au droit des regards des eaux pluviales.

ANNEXE : Rapport d'analyses



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

BUREAU ALPES CONTROLES
Monsieur Maxime MENARD
286 Rue de la Briquerie
73290 LA MOTTE SERVOLEX

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E071452

Version du : 17/07/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-096805-02

Date de réception : 29/06/2018

Annule et remplace la version AR-18-LK-096805-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : A09V172F

Nom Projet : Portigliati

Nom Commande : A09V172F - Portigliati

Référence Commande :

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	Cluses - Rejet 1
002	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	Cluses - Rejet 2
003	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	Scionzier - Rejet



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E071452

Version du : 17/07/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-096805-02

Date de réception : 29/06/2018

Annule et remplace la version AR-18-LK-096805-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : A09V172F

Nom Projet : Portigliati

Nom Commande : A09V172F - Portigliati

Référence Commande :

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

	001	002	003
	Cluses - Rejet	Cluses - Rejet	Scionzier - Rejet
	1	2	Rejet
	EC	EC	EC
	29/06/2018	29/06/2018	29/06/2018

Analyses immédiates

LS009 : Mesure du pH

	001	002	003
pH	* 7.9	* 7.4	* 7.6
Température de mesure du pH °C	20.5	21.1	20.5

LS010 : Matières en Suspension (MES) par filtration

	001	002	003
mg/l	* 6.1	* 38	* 25

Indices de pollution

LS046 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)

	001	002	003
mg Cl/l	* 0.08	* 0.09	* <0.05

LS020 : Chrome VI

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* <0.01	* <0.01

LS461 : Demande chimique en Oxygène (DCO)

	001	002	003
mg O2/l	* <30	* 105	* 125

LS463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)

	001	002	003
mg O2/l	* 4	* 10	* 38

LS480 : Indice phénol

	001	002	003
µg/l	* 33	* 84	* 10

LS479 : Cyanures totaux

	001	002	003
µg/l	* <10	* <10	* <10

Métaux

LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux

	001	002	003
	* Fait	* Fait	* Fait

LS425 : Aluminium (Al)

	001	002	003
mg/l	* <0.10	* 0.14	* <0.10

LS428 : Arsenic (As)

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* <0.01	* <0.01

LS433 : Cadmium (Cd)

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* <0.01	* <0.01

LS435 : Chrome (Cr)

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* <0.01	* <0.01

LS437 : Cuivre (Cu)

	001	002	003
mg/l	* <0.02	* 0.04	* <0.02

LS439 : Fer (Fe)

	001	002	003
mg/l	* 0.23	* 3.15	* 2.16

LS444 : Nickel (Ni)

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* 0.01	* 0.02

LS446 : Plomb (Pb)

	001	002	003
mg/l	* <0.01	* 0.06	* 0.01

LS459 : Zinc (Zn)

	001	002	003
mg/l	* 0.09	* 0.95	* 0.06

LS574 : Mercure (Hg)

	001	002	003
µg/l	* <0.5	* <0.5	* <0.5

LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg

	001	002	003
mg/l	0.09<x<0.16	1.06<x<1.09	0.09<x<0.14

Hydrocarbures totaux

LS578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40)

	001	002	003
mg/l	* 0.66	* 2.84	* 1.86

D : détecté / ND : non détecté



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E071452

Version du : 17/07/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-096805-02

Date de réception : 29/06/2018

Annule et remplace la version AR-18-LK-096805-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : A09V172F

Nom Projet : Portigliati

Nom Commande : A09V172F - Portigliati

Référence Commande :

Observations	N° Ech	Réf client
Demande Chimique en Oxygène : Suite à un problème technique, l'analyse a été réalisée suivant la norme ISO 15705 - Détermination de l'indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO), méthode à petite échelle en tube.	(001) (002) (003)	Cluses - Rejet 1 / Cluses - Rejet 2 / Scionzier - Rejet /
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(001) (002) (003)	Cluses - Rejet 1 / Cluses - Rejet 2 / Scionzier - Rejet /
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.	(001) (002) (003)	Cluses - Rejet 1 / Cluses - Rejet 2 / Scionzier - Rejet /
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002) (003)	Cluses - Rejet 1 / Cluses - Rejet 2 / Scionzier - Rejet /

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Clémence Brochard
Coordinateur Projets Clients

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ESSAIS



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Annexe technique

Dossier N° : 18E071452

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-096805-02

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-357293

Nom projet : Portigliati

Référence commande :

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS009	Mesure du pH pH Température de mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523		°C	Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l	
LS02C	Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	Calcul - Calcul		mg/l	
LS02U	Chrome VI	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne	0.01	mg/l	
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	0.05	mg/l	
LS425	Aluminium (Al)	ICP/AES - NF EN ISO 15587-2 / NF EN ISO 11885	0.1	mg/l	
LS428	Arsenic (As)		0.01	mg/l	
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l	
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l	
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l	
LS439	Fer (Fe)		0.02	mg/l	
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l	
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l	
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l	
LS461	Demande chimique en Oxygène (DCO)		Volumétrie - NF T 90-101	30	
LS463	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l	
LS479	Cyanures totaux	Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403	10	µg/l	
LS480	Indice phénol	Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	10	µg/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2			
LS574	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	0.5	µg/l	
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	mg/l	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 18E071452

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-096805-02

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-357293

Nom projet : N° Projet : A09V172F
Portigliati

Référence commande :

Nom Commande : A09V172F - Portigliati

Eau chargée/Résiduaire

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
18E071452-001	Cluses - Rejet 1			
18E071452-002	Cluses - Rejet 2			
18E071452-003	Scionzier - Rejet			

Talleres zb
Carretera de Zambilde, Apdo. 40
20100 Errenteria, SS, Espagne
A l'attention de M. MARTIN

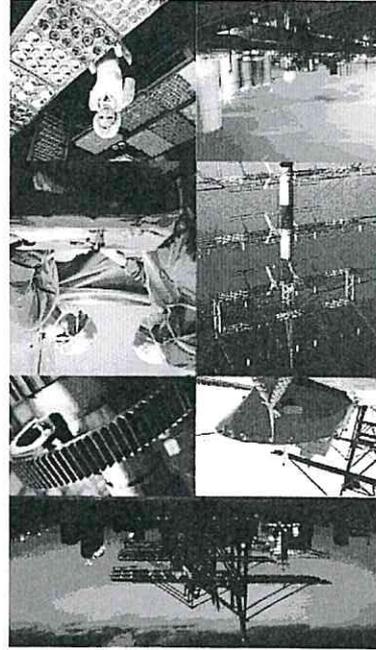
CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Rapport N° : 9227078-001-1

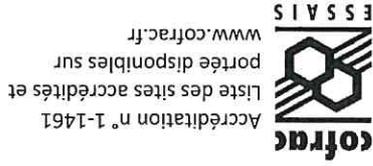
Code Prestation : ES200

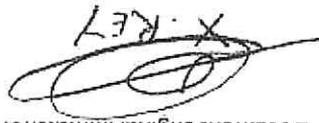
Lieu d'intervention : Portigliati
605 rue Jumel
74300 Cluses

Date d'intervention : 14/06/2016



APAVE Sud-Europe S.A.S
Agence de Chambéry
Parc d'activité Alpespace
497 Avenue Léonard de Vinci
73800 Sainte Hélène du Lac
Tél : 04.79.68.66.20 - Fax : 04.79.68.66.21



Pièces jointes : 1

 Document original immatériel

Intervenant :
 M. DECARPENTRIE
 N. BARBIER
 Signataire du rapport :
 X. REY
 Signature :

Interlocuteur site :
 M. MARTIN
 Rendu compte à :
 M. MARTIN

Adresse(s) d'expédition :
 1 Ex Carretera de Zamalvide, Apdo. 40
 20100 Errenteria, SS, Espagne
 A l'attention de M. MARTIN
 martin@groupezb.com

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHERIQUES
RAPPORT D'ESSAI N° 9227078-001-1

APAVE Sud-Europe SAS
 Agence de Tassin
 177 Route de Sain-Bel
 BP 3
 69811 TASSIN Cédex
 Tél : 04.72.32.52.52 - Fax : 04.72.32.52.00

Lieu d'intervention : Portigliati
 605 rue Jumel
 74300 Cluses
 Date d'intervention : 14/06/2016



1	SYNTHESE DES RESULTATS.....	3
	Ventilation broyeur.....	3
	Observations.....	3
	Influence des écarts sur les résultats.....	3
2	GENERALITES.....	3
	Objectif.....	3
	Ecart par rapport à la commande.....	4
	Description.....	5
	Exploitation du rapport.....	5
	Documents de référence.....	5
3	PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	6
	Méthodologie.....	3.1
	Déroulement des mesures.....	3.2
4	RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES.....	6
	Préambule.....	4.1
	Ventilation broyeur.....	4.2
	Résultats.....	4.2.1
	Résultats autres composés.....	4.2.2
9	ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	9
11	ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE.....	11
14	ANNEXE 3 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES.....	14
16	ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLES.....	16
20	PIECES JOINTES.....	20

Sommaire

Les intervenants APAVE cités dans ce rapport sont qualifiés pour les missions de mesures à l'émission. L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 15/12/2015 (J.O. du 30/12/2015).

APAVE a été chargé de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques.

Dans le cadre :

- ✓ du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministre en charge des installations classées et conformément :
 - A l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation,
 - ✓ d'une démarche volontaire,

2.1 Objectif

2 GENERALITES

1.1.2 Influence des écarts sur les résultats

Les synthèses complètes des écarts constatés sont en annexe 1 (écarts par rapport à l'installation) et en annexe 3 (écarts par rapport aux prélèvements).

✓ L'écart n'a pas d'incidence sur les mesures de composés gazeux mais peut avoir un impact sur les mesures de débit, de concentrations en poussières et sur le calcul de flux. Pour les paramètres concernés, compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites et de l'absence de valeur limite en flux, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

Aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

Les paramètres mesurés respectent les valeurs limites d'émission (VLE).

1.1.1 Observations

Ventilation broyeur

1 SYNTHESE DES RESULTATS



Cette prestation est conforme à notre proposition référencée 31767310 sauf pour la durée de l'essai COVt. Il a été préféré de ne réaliser qu'un seul essai de 90 min plutôt que les 3 essais prévus initialement de manière à prendre en compte l'intégralité du cycle de production.

2.1.1 Ecart par rapport à la commande

Paramètre (* analyse sous-traitée)	Ventilation broyeur
Température	Enregistrement en continu
Vitesse, débit	3 essai (s) ponctuel (s)
Humidité (H2O)	1 essai de 90 min
Poussières	1 essai de 90 min
Composés Organiques Volatils Totaux (COVt)	1 essai de 90 min
COV screening	1 essai de 90 min
Brouillard d'huile	1 essai de 90 min

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

1b	Quantification des poussières dans une veine gazeuse.
3b	Analyse de mercure (Hg).
4b	Analyse d'acide chlorhydrique (Hcl).
5b	Analyse d'acide fluorhydrique (HF).
6b	Analyse de métaux lourds autres que le mercure
10b	Analyse du dioxyde de soufre (SO2).
16b	Analyse de l'ammoniac (NH3).

Le détail des agréments du laboratoire de Chateaufort Les Martignes en charge des analyses est fourni ci-après.

1a	Prélèvement des poussières dans une veine gazeuse.
2	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux
3a	Prélèvement de mercure (Hg).
4a	Prélèvement d'acide chlorhydrique (Hcl).
5a	Prélèvement d'acide fluorhydrique (HF).
6a	Prélèvement de métaux lourds autres que le mercure
7	Prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse .
9a	Prélèvement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
10	Prélèvement du dioxyde de soufre (SO2).
11	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx).
12	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).
13	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O2).
14	Détermination de la vitesse et du débit-volume.
15	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.
16a	Prélèvement de l'ammoniac (NH3).

Le détail des agréments de l'agence de Chambéry en charge des prélèvements est fourni ci-après.

Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».

Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».

Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air – Emissions de sources fixes ».

GA X43-551 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.

GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

Textes réglementaires :

2.4 Documents de référence

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont alors identifiées par le symbole "O" au § 4.

2.3 Exploitation du rapport

La description de l'installation et ses écarts éventuels par rapport aux référentiels normatifs de mesure se trouve en annexe 1.

2.2 Description de l'installation

Pour les paramètres dont les valeurs limites n'ont pas été fournies, aucune déclaration de conformité n'a été réalisée.

La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « m³ ».

Lorsque la valeur de la mesure est inférieure à la valeur du blanc, c'est cette dernière qui est prise en compte dans les résultats.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de quantification, c'est la moitié de cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de détection, la valeur mesurée est prise égale à zéro.

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux ci-après est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournies en annexe 3.

Les principaux résultats sont rassemblés dans le(s) tableau(x) ci-après. Les résultats détaillés sont en annexe 4.

4.1 Préambule

4 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES

Installation	Conditions de fonctionnement lors des essais:
Ventilation broyeur	Broyage de tôles de métal en continu

3.2 Déroulement des mesures

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès APAVE.

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités au paragraphe 2.1 sont précisées en annexe 2 et dans le rapport d'analyse en pièces jointes.

3.1 Méthodologie

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION



4.2.1 Résultats

4.2 Ventilation broyeur

Site :	Portail
Résultats	
Installation :	Ventilation broyeur
Date des mesures :	14/06/2016

N° mission :	31767310
Désignation de l'essai :	

Désignation	Unité	CORAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE ⁽¹⁾
							Valeur	C/NC ⁽²⁾	
Date des mesures	-	-	14-juin-16				-	-	-
Température fumées	°C	N	22,2	21,0	22,0	21,7	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	N	20,90	20,90	20,90	20,90	-	-	-
Humidité volumique	%	O	1,3	1,3	1,3	1,3	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	7,5	7,5	7,5	7,5	-	-	-
Vitesse au débouché	m/s	N	7,5	7,5	7,5	7,5	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h	O	9 174	9 220	9 208	9 201	-	-	-
Composés			Concentration sur gaz sec et sans correction d'oxygène et flux massique						
						Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m ³	O	12,7	-	-	12,7	-	-	110
	kg/h	O	0,12	-	-	0,12	-	-	2
Poussières totales	mg/m ³	O	3,94	-	-	3,94	-	0,000	100
	kg/h	O	0,04	-	-	0,04	-	-	1

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

Remarque : la valeur limite en poussière est 100 mg/Nm³ si le flux est inférieur à 1 kg/h sinon elle devient 40 mg/Nm³ la valeur limite de 110 mg/Nm³ en COV ne s'applique que si le flux horaire global du site est supérieur à 2 kg/h



4.2.2 Résultats autres composés

Site :	Portillail
Installation :	Ventilation broyeur
Date des mesures	14/06/2016
N° mission :	31767310
Designation de l'essai :	

Caractéristiques des gaz	Cofrac	O/N	Unité	Mesure	VL (1)		Avis (2)		
					Résultat	Unité	Résultat	Unité	
Température	N		°C						
Sur gaz brut :									
- vitesse à la section de mesure	O		m/s	7,52					
- débit	O		m ³ /h	9 320					
- humidité	O		% vol	1,29					
Sur gaz sec :									
- vitesse au débouché	N		m/s	7,52					
- débit	O		m ³ /h	9 200					
- teneur en CO ₂	N		% vol	0,00					
- teneur en O ₂	N		% vol	20,90					
Composés	Cofrac	O/N	Unité	Résultat	VL (1)	Avis (2)	Unité	Résultat	
COV screening	N		mg/m ³	0,00			g/h	0,00	
Brouillard d'huile	N		mg/m ³	0,06			g/h	0,52	
				Concentration sur gaz sec sans correction d'oxygène		Flux horaire			

(1) VL : Valeur Limite

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

Remarque : concernant le screening COV, aucun des composés recherchés n'a été détecté au niveau du dépistage COV (cf pièce jointe)

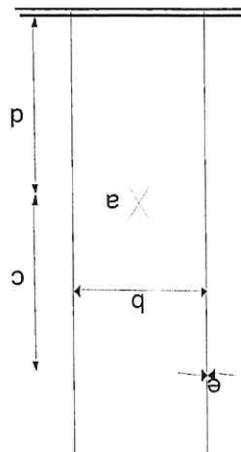


Schéma type de positionnement du point de mesure (dimensions non proportionnelles)

Section de mesure	Forme du conduit	Dimensions	Ø ou L* en m	Ep. paroi en cm	Piquage de Ø 10 mm et +	Tappes NF X 44-052	Long. droites en Ø-équivalent	Nombre d'axes utilisables pour	Sonde de mesure de vitesse poussière	Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
Ventilation broyeur	Rectangulaire	0,63 x 0,63	-	-	-	1	6	2	2	Escabeau	SO	Non

B / DESCRIPTION DE LA SECTION ET DU POINT DE MESURAGE

Identification de l'installation	Ventilation broyeur
Description du process	Extraction d'un broyeur de déchets métalliques
Capacité nominale	-
Mode de fonctionnement	Cyclique
Système de traitement des gaz	Electrofiltre
Emplacement du point de mesure dans le circuit des gaz	Cheminée de rejet
Paramètres d'autosurveillance en continu	Aucun

A / DESCRIPTION DE(S) L'INSTALLATION(S)

ANNEXE 1
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Nota : Conditions de fonctionnement de l'installation identiques à celles de la caractérisation

Section réputée homogène	Système d'homogénéisation en amont de la section de mesure et absence d'entrée d'air entre ce système et la section de mesure.	Ventilation broyeur
Homogénéité de la section de mesure	Eléments permettant de caractériser l'homogénéité du flux	Sections de mesure

2. Caractéristiques de(s) la section(s) de mesure en termes d'homogénéité

- mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
 - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
 - mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique : mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de
- ✓ pour les polluants particulaires et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :
- En application de la norme NF EN 15259 et du LAB REF 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de

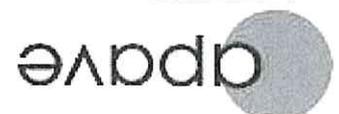
1. Principe

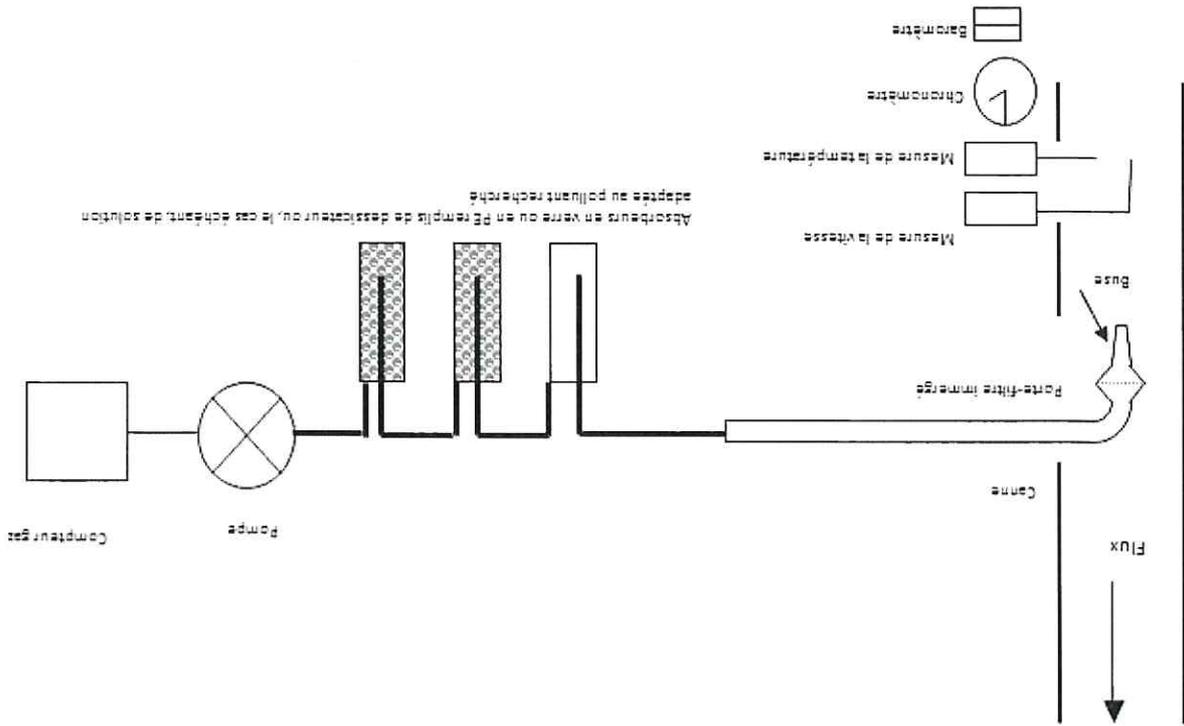
D / STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE – HOMOGENEITE DU FLUX

- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maîtrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.
- La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :
- Longueur droite aval insuffisante : la préconisation d'une longueur droite aval au moins égal à 2 ou 5 fois le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée.
- La section de mesure n'est pas conforme à la norme ISO 10780 pour les raisons suivantes :

Ventilation broyeur

C / ECARTS DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS NORMATIFS





Composé recherché	Norme correspondante	Quartz	Eau - Acétone	Avant essai, étuvage à 180°C et pesée. Après essai, étuvage à 160°C et pesée.
Poussières	EN 13284-1	Ringage		
		Analyse		

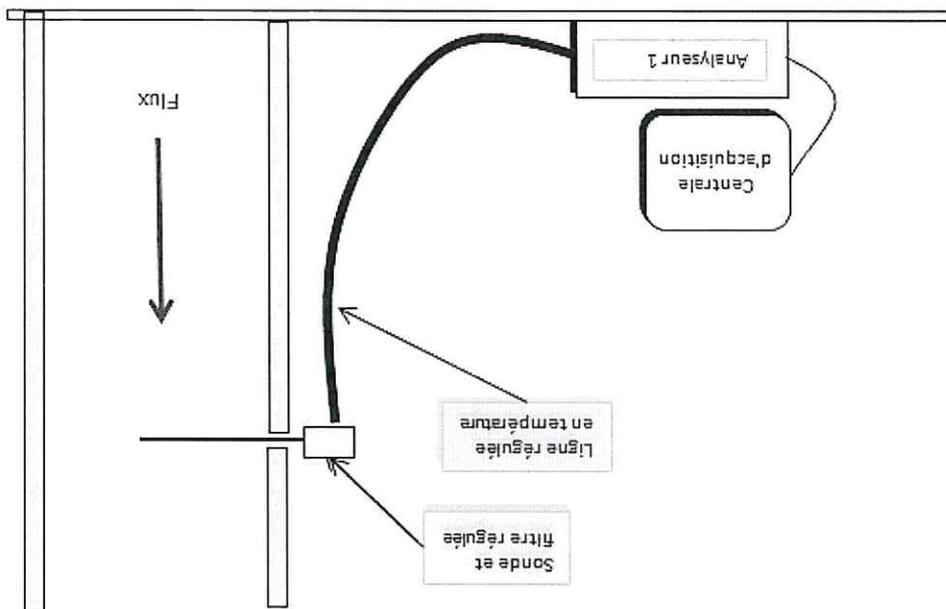
B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT
 Prélèvement isocinétique des fumées à l'aide d'une sonde non chauffée selon norme poussières, en inox ou titane, équipée d'un dispositif de mesurage du volume prélevé sur gaz secs avec filtration dans le conduit.

METHODE SANS DIVISION DE DEBIT ET FILTRE IMMERGE
PRELEVEMENT ISOCINETIQUE DE POLLUANTS PARTICULAIRES

ANNEXE 2
METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés.



Composé recherché	COVT	Norme correspondante	NF EN 12619	Principe de mesure	Détecteur à ionisation de flamme	Conditionnement	-	Type de ligne	Chauffée
-------------------	------	----------------------	-------------	--------------------	----------------------------------	-----------------	---	---------------	----------

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur.

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

MESURES PAR ANALYSEUR



Humidité	NF EN 14790	Par condensation et/ou absorption par produit desséchant et pesée
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Vitesse et débit	ISO 10780	Au moyen d'un tube de Pitot de type L ou S et d'un micromanomètre par scrutation du champ des vitesses
Paramètre	Référentiel	Principe

PRINCIPE DE DETERMINATION DE PARAMETRES DIVERS

Ces incertitudes ne sont valables que dans l'hypothèse où toutes les conditions normatives sont respectées. Dans le cas contraire, les incertitudes sont supérieures aux valeurs annoncées.

Les incertitudes spécifiques à la présente prestation sont disponibles auprès de APAVE

Prélèvements manuels		Teneur en Poussières :	20%
Mesures par analyseurs en continu		Teneur en COVt :	20%
Paramètres d'environnement		Température des gaz :	5%
		Vitesse des gaz :	15%
		Humidité des gaz :	15%

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

3.1 / INCERTITUDES

**ANNEXE 3
INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES**



Designation	Symbole	LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	Exigences respectées
COV totaux	COVt en eq C	0,3	-	-	-
Poussières totales	-	0,4	150	0,2	Oui

Validation de la LQ par rapport à la VLE

Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Mesure Automatique			
Composé Organique Total (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	Poussières : NF EN 13284-1		
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Banc de site	10.4		-

Le report des principaux critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Ventilation broyeur :

3.2 / VALIDATION DES MESURES



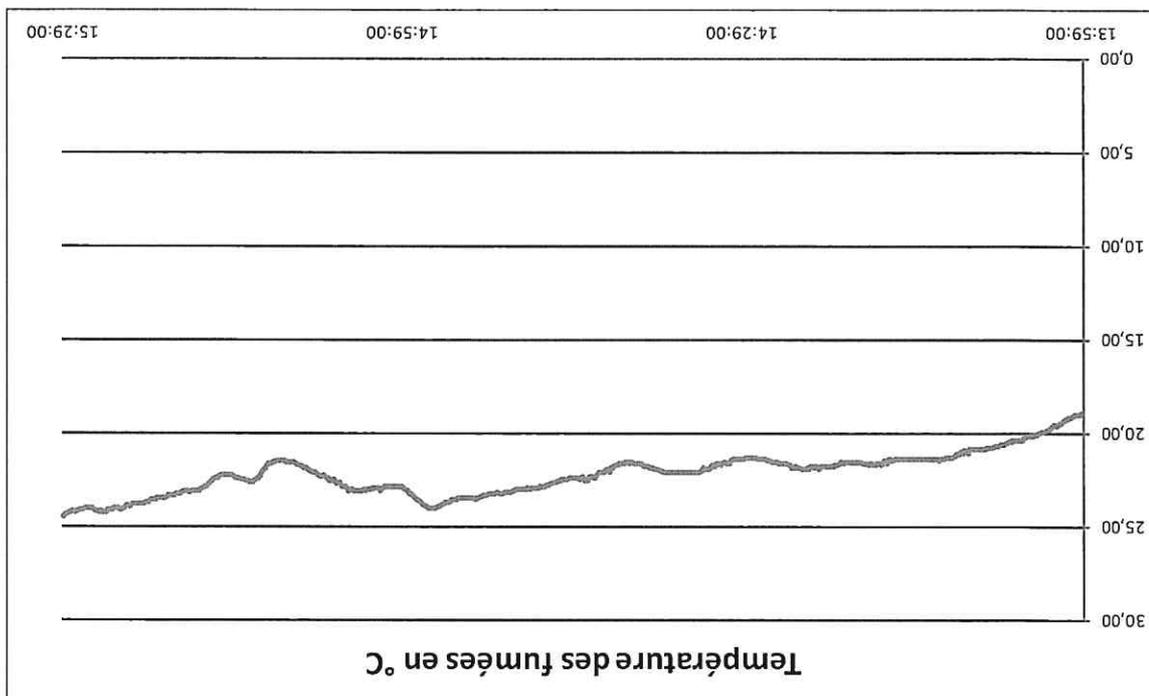
Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	14-juin-16			
Pression atmosphérique	hPa	949			
Dimensions de la section de mesure	m x m	0,63 x 0,63			
Dimensions au débouché	m x m	0,63 x 0,63			
Heure de début de prélèvement	h:min	13:59			
Heure de fin de prélèvement	h:min	15:29			
Durée de prélèvement	h:min	1:30			
Température fumées	°C	22,17	21,00	22,00	21,72
Teneur en Oxygène	%	20,90	20,90	20,90	20,90
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	0,00	0,00	0,00	0,00
Teneur en CO ₂ (sur gaz sec)	%	1,29	1,29	1,29	1,29
Masse volumique gaz sec	kg/m ³	1,29	1,29	1,29	1,29
Humidité volumique	%	1,27	1,27	1,27	1,27
Masse volumique des gaz humides	kg/m ³	1,27	1,27	1,27	1,27
Pression dynamique moyenne	Pa	31	31	31	-
Pression statique moyenne	Pa	1	1	1	1
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	7,51	7,5	7,5	7,5
Débit volumique du rejet gazeux	m ³ /h	10 725	10 737	10 759	10 741
- sur gaz brut	m ³ /h	9 174	9 220	9 208	9 200
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O ₂ ou de CO ₂	m ³ /h				

Ventilation broyeur : Conditions d'émission : Essais 1 à 3 14/06/16

ANNEXE 4
RESULTATS DETAILLES

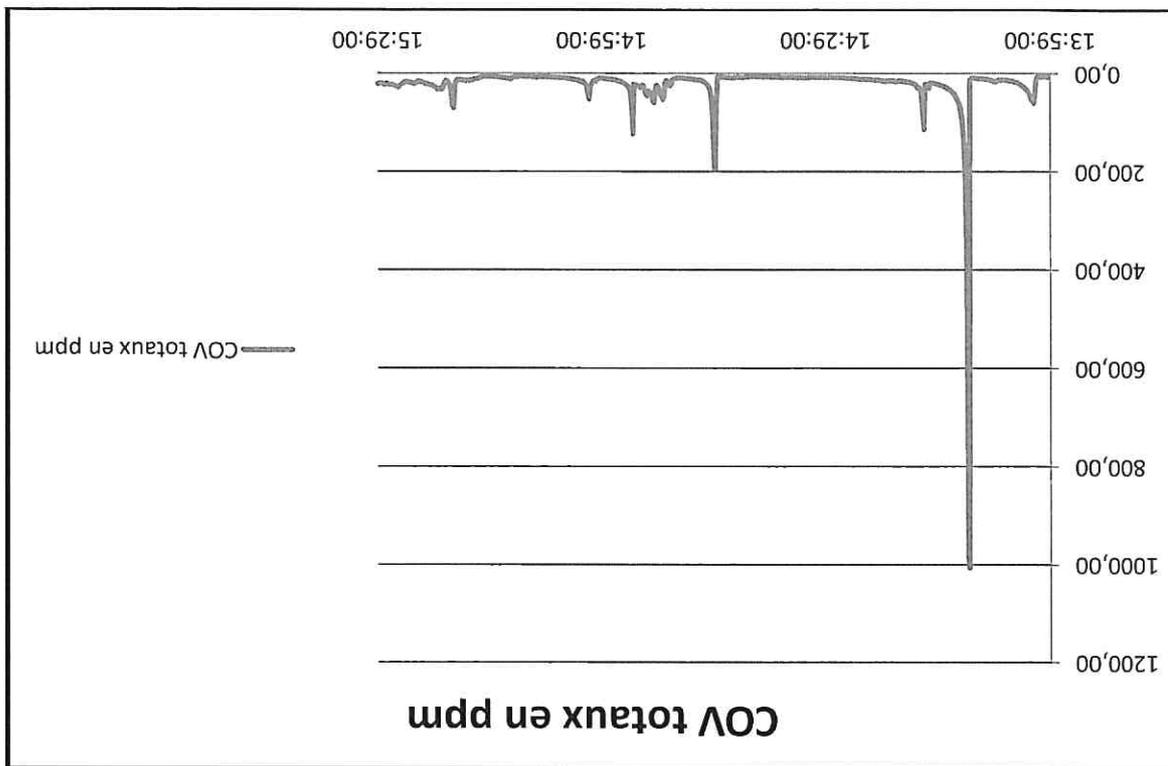




Designation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	h:min	13:59	14-juin-16		
Heure de début d'échantillonnage	h:min	15:29			
Interrptions d'échantillonnage	h:min	0:00			
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30			
Volume prélevé (gaz sec)	m ³	0,965			
Masse d'eau récupérée	g	10,1			
Humidité volumique sur gaz humide	%	1,3			1,29
Rendement	-	Conforme			

Ventilation broyeur : Humidité Essais 1 à 3 14/06/2016





CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) et sans correction sur l'oxygène

Designation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Date des mesures	-	14-juin-16				
Heure de début de prélèvement	h:min	13:59				
Heure de fin de prélèvement	h:min	15:29				
Durée de prélèvement	h:min	1:30				
Hydrocarbures totaux / COVt	ppm		1000,0			
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm					
- concentration du gaz étalon	ppm cahs		29,9			
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0			
- dérive au zéro	%		2,5			
- dérive au point d'échelle	%		4,2			
- concentration volume, sur humide	ppm c	23,3				
- concentration pondérale, sur humide, eq. C	mg/m ³	12,5				
- concentration eq C ramenée aux C.R.	mg/m ³	12,7			12,7	

Ventilation broyeur : COV : Essais 1 à 3 14/06/2016





Ventilation broyeur : Poussières totales Essais 1 à 3 14/06/2016

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	14-juin-16				
Diamètre de la buse utilisée	mm	6,00				
Repère du filtre	-	352769				347732
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:59				
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	15:29				
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00				
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:30				
Volume total prélevé, gaz secs	m ³	0,97				
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m ³ /h	0,65				
Masse de poussières recueillies	mg	3,81				nd
- sur le filtre	mg	3,81				
- correspondante à l'essai	mg	3,81				
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m ³	3,94			3,94	0,00
- sur gaz humides,	mg/m ³	3,89				
- dans les C.R.	mg/m ³	3,94			3,94	0,00
Ecart sur le taux d'isolement par essai	%	-1,2				

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) et sans correction sur l'oxygène

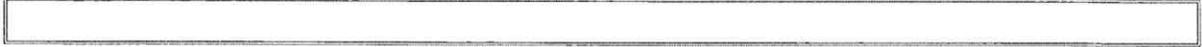
Ventilation broyeur : Répartition des vitesses à la section de mesure

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °C			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
1		6,03							
						17			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée
Rapport vitesse maximale / minimale	1,4



PIECES JOINTES

